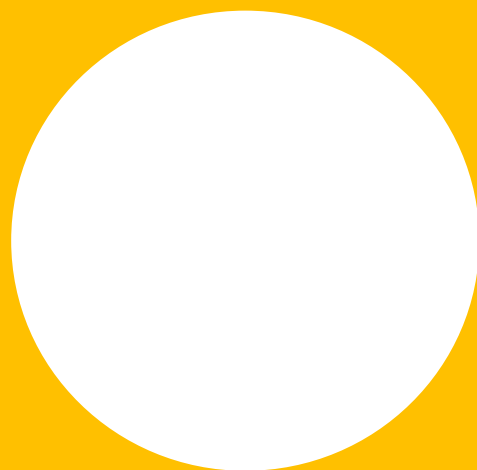




**RAPPORT
ANNUEL**

EPIC BPIFRANCE

2022





SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL	4
2. RAPPORT DE GESTION	5
2.1. Renseignements de caractère général concernant l'EPIC Bpifrance	5
2.2. Historique de l'EPIC Bpifrance	5
2.3. Missions de l'EPIC Bpifrance	6
2.4. Gouvernance	6
2.5. Informations sur le Président-Directeur général et des administrateurs.....	10
2.6. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2022.....	12
2.7. Rapport d'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022	13
3. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	17
3.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance	17
3.2. Organigramme fonctionnel de Bpifrance	18
3.3. Organigramme du Réseau de Bpifrance	19
4. COMPTES CONSOLIDES	20
5. COMPTES INDIVIDUELS	49
6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	71
6.1. Rapport sur les comptes consolidés.....	71
6.2. Rapport sur les comptes individuels	77

1. MESSAGE DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Malgré les chocs majeurs et répétés que subit l'économie mondiale depuis 2020 (pandémie, guerre en Ukraine, inflation) les comptes 2022 de l'EPIC Bpifrance traduisent la poursuite des performances financières solides du groupe Bpifrance, dont l'EPIC Bpifrance et la Caisse des dépôts détiennent chacun 49,18% du capital.

Le résultat net social passe de 424,2 M€ en 2021 à 387,4 M€ en 2022 (dont l'essentiel, pour 277,6 M€, est constitué des remontées de dividendes en provenance de Bpifrance SA)

Le résultat net consolidé part du groupe se maintient à un niveau élevé à 880,4 M€ en 2022, dans la lignée de l'excellent résultat de 1 106,5 M€ en 2021.

Ce résultat est la conséquence du modèle économique mis en place par Bpifrance dont la forte activité au bénéfice des entreprises françaises (67 Md€ ont été injectés dans le financement de l'économie française en 2022) s'est déroulée en dégageant une rentabilité satisfaisante. Les dividendes perçus par l'EPIC en provenance de Bpifrance SA ont été complétés par les dividendes en provenance d'EDF et de TSA dans le cadre du Fonds pour l'innovation et l'industrie, géré par l'EPIC.

Ces performances sont aussi la traduction de l'intervention de l'EPIC Bpifrance dans l'ensemble des processus de financement des activités croissantes du groupe Bpifrance.

En effet, au cours de ces 10 dernières années, il faut relever le développement et l'élargissement des missions confiées à l'EPIC par les pouvoirs publics, au bénéfice du groupe Bpifrance, à travers certains chiffres significatifs :

- Depuis 2013, le montant des engagements de garantie de l'EPIC en faveur des émissions obligataires de Bpifrance est passé de 15,7 Md€ à 48,3 Md€ (+207 %) ;
- La taille du bilan de l'EPIC connaît une très forte augmentation : alors que le montant du bilan était de 13,7 Md€ fin 2013, il passe à 30,7 Md€ en 2018, notamment avec la création du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (grâce aux dotations qui y sont associées) et à 53,1 Md€ pour l'exercice qui vient de se clore. La taille du bilan de l'EPIC a donc presque quadruplé en 10 ans. Sur la même période, les capitaux propres sont passés de 9,9 Md€ à 28,9 Md€.
- L'EPIC est désormais un des principaux opérateurs des programmes financés par le SGPI. Sur la seule année 2022, les dotations reçues au titre des programmes PIA 4/France 2030 se sont élevées à 15 Md€ contre 4,4 Md€ en 2021. Les dotations du SGPI représentent plus de 50 % du bilan de l'établissement.
- Les compétences de l'EPIC ont été élargies à la gestion pour compte de tiers avec pour objet d'abord les SATT (441 M€ de capital et de créances d'associé), puis avec la montée en puissance de French Tech souveraineté, pour lequel l'EPIC a reçu une dotation de 650 M€ et a déjà investi dans 7 entreprises.

La gouvernance de l'EPIC s'est adaptée à l'élargissement du rôle qui lui a été confié : le conseil d'administration s'est ainsi réuni à 13 reprises en 2022 pour gérer les fonds confiés à l'établissement, financer les actions du groupe Bpifrance en direction des entreprises et autoriser la signature des nombreuses conventions passées avec l'Etat (notamment dans le cadre du déploiement de France 2030), les Régions et les organisations professionnelles.

Les très bons résultats de 2021 et 2022 montrent la forte résilience, après les difficultés dues à la pandémie de 2020, du modèle d'intervention du groupe Bpifrance et de ses mécanismes de financement, dans lesquels l'EPIC Bpifrance joue un rôle déterminant.

Cette résilience, mise à l'épreuve en 2022 par l'agression russe en Ukraine qui crée une très grande incertitude économique mondiale, a encore conforté le rôle central du groupe Bpifrance dans le renforcement du tissu économique français. Dans ce nouveau cadre global, l'EPIC continuera de jouer son rôle d'appui au groupe Bpifrance pour assurer le développement des entreprises françaises, promouvoir leur décarbonation et favoriser la réindustrialisation des territoires.



Christian BODIN
Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance



2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'EPIC Bpifrance

L'EPIC Bpifrance est un établissement public à caractère industriel et commercial de droit français, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil. Il dispose d'un code APE (8413Z) et d'un numéro LEI (969500ISDAVO0KBJO122).

L'EPIC Bpifrance a été immatriculé pour la première fois au registre du commerce et des sociétés le 24 août 2005 sous la dénomination EPIC OSEO.

Le siège de l'EPIC Bpifrance est situé en France, au 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex (téléphone : 01.41.79.80.00).

2.2. Historique de l'EPIC Bpifrance

L'établissement public à caractère industriel et commercial Bpifrance (anciennement EPIC OSEO) est né en 2005 du rapprochement de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche), de la BDPME (Banque du Développement des PME) et de sa filiale SOFARIS (Société française de garantie des financements des PME). Par l'intermédiaire de ces trois structures, devenues filiales de l'EPIC OSEO et rebaptisées OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie, l'EPIC OSEO s'est vu confier pour mission de financer et accompagner les PME à travers trois métiers : le soutien à l'innovation, le financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques et la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Afin d'améliorer la réactivité et l'efficacité d'OSEO, et donc la qualité de ses prestations, en particulier en permettant de clarifier et simplifier son organisation, le projet de fusion d'OSEO innovation, OSEO financement et OSEO garantie a été lancé dès 2008. Il a été rendu possible par la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et a pris la forme d'une fusion-absorption par OSEO financement, devenu la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance), des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO Bretagne.

Le 6 juin 2012, le Ministre chargé de l'Économie a annoncé la création de la Banque Publique d'Investissement. Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et par les Régions, elle regroupe les activités d'OSEO, de CDC Entreprises et du Fonds Stratégique d'Investissement. La création de la Banque Publique d'Investissement a été officialisée par la loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012, modifiant l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la création de l'établissement public OSEO (aujourd'hui EPIC Bpifrance) et de la société anonyme OSEO. Au même titre que les entités regroupant l'activité de fonds propres de CDC Entreprises et du FSI, dénommées désormais respectivement Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, la société anonyme OSEO (aujourd'hui Bpifrance) est devenue une filiale d'une société dénommée BPI-Groupe puis Bpifrance SA.

Le 18 décembre 2020, par décision des assemblées générales extraordinaires de Bpifrance SA et Bpifrance Financement, Bpifrance SA a été absorbée par sa filiale Bpifrance Financement. Depuis cette date, la dénomination sociale de la holding du groupe Bpifrance est Bpifrance. Au 31 décembre 2020, l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts détenaient chacun 49,18% du capital de Bpifrance. Ce taux de participation n'a pas évolué depuis. Il est précisé par ailleurs que l'EPIC Bpifrance a prêté une action Bpifrance à l'Etat le 18 décembre 2020.

Conformément à l'ordonnance n°2020-739 du 17 juin 2020 portant réorganisation de la Banque publique d'investissement, la fusion-absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement (aujourd'hui Bpifrance) n'a entraîné aucune remise en cause des contrats en cours d'exécution, quelle que soit leur qualification juridique, conclus par Bpifrance SA (ou ses filiales). Par ailleurs, la fusion n'est pas non plus de nature à justifier la résiliation de ces contrats, leur modification, ni le remboursement anticipé des dettes qui en sont l'objet.

2.3. Missions de l'EPIC Bpifrance

L'établissement public Bpifrance agit directement ou, dans le cadre de conventions passées à cet effet, par l'intermédiaire de sociétés dans lesquelles il détient une participation ou de toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital.

Il a pour objet de :

- promouvoir et soutenir l'innovation, notamment technologique, ainsi que de contribuer au transfert de technologies. A cet égard, l'EPIC Bpifrance est notamment un des opérateurs majeurs du Programme d'Investissements d'Avenir, du programme France 2030 ainsi que le gestionnaire du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) ;
- favoriser le développement et le financement des petites et moyennes entreprises ;
- encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

Par ailleurs, il opère une mission de garantie des émissions obligataires effectuées par Bpifrance.

L'Etat, par acte unilatéral ou par convention, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, par convention, peuvent confier à l'établissement public Bpifrance des missions d'intérêt général compatibles avec son objet.

L'établissement public Bpifrance est habilité à réaliser ses missions en Nouvelle-Calédonie et dans ses provinces, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, à la demande de ces collectivités.

Le choix, l'organisation et la mise en œuvre de ces missions ainsi que celle des instruments correspondants sont prévus par convention entre les parties. Ces conventions peuvent prévoir la création d'un comité local d'orientation chargé de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la société anonyme Bpifrance et ses filiales de leurs missions au niveau régional et sur la cohérence de leurs orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique. Ce comité adresse ses avis aux organes régionaux de direction de la société anonyme Bpifrance.

Le groupe Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, la Banque Publique d'Investissement :

- favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres ;
- oriente en priorité son action vers l'entrepreneuriat féminin, les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, en particulier celles du secteur industriel ;
- investit de manière avisée pour financer des projets de long terme ;
- accompagne la politique industrielle nationale, notamment pour soutenir les stratégies de développement de filières ;
- participe au développement des secteurs d'avenir, de la conversion numérique et de l'économie sociale et solidaire ;
- contribue au développement des innovations technologiques et managériales ;
- apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique ;
- favorise une mobilisation de l'ensemble du système bancaire sur les projets qu'elle soutient ;
- mène son action en coopération, en tant que de besoin, avec la Banque européenne d'investissement ;
- développe une offre de service et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur développement ;
- peut stabiliser l'actionnariat de grandes entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française.

2.4. Gouvernance

En 2022, le Conseil d'administration de l'EPIC Bpifrance a tenu treize instances (dont six dans le cadre d'une consultation écrite).

- Dans le cadre de la réunion du 26 janvier 2022, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « industrialisation et déploiement ») à conclure entre l'Etat, l'ADEME, la Caisse des dépôts, Bpifrance et l'EPIC ; et
- autorisé la signature d'un avenant à la convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « aides à l'innovation bottom-up », volet « aides nationales ») à conclure entre l'Etat, Bpifrance et l'EPIC.



- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 17 février 2022, le conseil a :
- autorisé la signature d'un avenant à la convention en date du 11 décembre 2020 relative au Programme d'Investissements d'Avenir (Action : « Grands défis », volet « French Tech Souveraineté ») à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 1^e mars 2022, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention relative au plan FRANCE 2030 (Action : « Accélération de la croissance (Fonds propres) », Volet « Société de Projets industriels 2 ») à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC.
- Dans le cadre de la réunion du 9 mars 2022, le conseil a :
- autorisé la cession à l'Etat de 6 480 579 actions EDF, perçues par l'EPIC au titre du dividende 2020 d'EDF ; et
- autorisé la cession à l'Etat de 9 033 181 actions EDF, perçues par l'EPIC au titre de l'acompte sur dividende 2021 d'EDF.
- Dans le cadre de la réunion du 21 mars 2022, le conseil a :
- approuvé les frais de gestion réels 2021 de Bpifrance dans le cadre des conventions « Deeptech » et « Grands défis » ;
- autorisé la signature d'une convention relative au fonds de garantie Prêt Nouvelle Industrie à conclure entre l'Etat, Bpifrance et l'EPIC ;
- autorisé la signature d'une convention de déploiement des promotions 2 des accélérateurs cinéma/audiovisuel et jeux vidéo à conclure entre le Centre national du cinéma et de l'image animée, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- arrêté les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; et
- approuvé le rapport annuel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 22 avril 2022, le conseil a :
- approuvé la programmation 2022 révisée relative à l'emploi des revenus tirés du Fonds pour l'innovation et l'industrie.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 1^{er} juin 2022, le conseil a :
- autorisé l'option, pour chaque action EDF détenue par l'EPIC, en faveur du paiement en actions EDF du solde du dividende à verser par EDF au titre de l'exercice 2021.
- Dans le cadre de la réunion du 22 juin 2022, le conseil a :
- autorisé la signature d'un avenant à la convention portant sur le déploiement de l'accélérateur « transition énergétique » à conclure entre l'ADEME, Bpifrance Participations et l'EPIC ; et
- autorisé la signature d'un avenant à la convention de déploiement de l'accélérateur PME Hauts-de-France promotions 1 et 2 à conclure entre la région Hauts-de-France, le fonds de dotation « Entreprises et Cités », Bpifrance et l'EPIC ;
- autorisé la signature d'un avenant à la convention de déploiement de l'accélérateur SUD à conclure entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, RisingSUD, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- autorisé la signature d'un avenant n°4 à la convention de déploiement de l'accélérateur PME Auvergne-Rhône-Alpes à conclure entre la région Auvergne-Rhône-Alpes, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- autorisé la signature de la convention de déploiement de l'accélérateur PME Hauts-de-France promotion 4 à conclure entre la région Hauts-de-France, le fonds de dotation « Entreprises et Cités », le groupe IRD SA, Bpifrance Participations et l'EPIC ; et
- autorisé la signature de la convention de déploiement de partenariat « plan d'actions zone Afrique » à conclure entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bpifrance et l'EPIC.
- Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 27 juillet 2022, le conseil a :
- autorisé la signature d'un avenant à la convention du 8 avril 2021 encadrant les dispositions communes aux conventions relatives à la mise en œuvre du Programme d'Investissements d'Avenir 4, à conclure entre l'Etat, l'ADEME, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts et consignations, Bpifrance et l'EPIC ;
- autorisé la signature d'une convention pour la constitution du fonds Multicap Croissance 4, à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC ; et

- autorisé la signature d'une convention relative à la mise en œuvre des actions du volet spatial France 2030 confiées à Bpifrance et au CNES, à conclure entre l'Etat, le Centre National d'Etudes Spatiales, Bpifrance et l'EPIC.
 - Dans le cadre de la consultation écrite clôturée le 23 septembre 2022, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention de partenariat « accompagnements intensifs et innovants à la création d'entreprise « Marseille en grand », à conclure entre l'Etat, Bpifrance et l'EPIC.
 - Dans le cadre de la réunion du 7 octobre 2022, le conseil a :
- approuvé une affectation complémentaire de la programmation Grands défis 2018 au gestionnaire Bpifrance, au titre (i) du Grand défi « Sécurisation, certification et fiabilisation de l'intelligence artificielle » et (ii) au titre du Grand défi « Comment améliorer les diagnostics médicaux par l'intelligence artificielle ? » ;
- approuvé un versement à l'Etat par voie de fonds de concours afin de contribuer aux frais associés à la gestion des directeurs de Grands défis au titre de la Convention du 19 mars 2019 entre l'Etat et l'EPIC relative au FII, dite « convention d'assistance » ;
- autorisé la signature d'un avenant à la convention de partenariat « plan d'actions zone Afrique » à conclure entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bpifrance et l'EPIC ;
- autorisé la signature d'une convention de financement des Diag' Action Climat à conclure entre le conseil régional de Bretagne, Bpifrance Participations et l'EPIC ;
- autorisé la signature d'une convention de déploiement de l'accélérateur Croissance région Hauts-de-France - Métropole européenne de Lille à conclure entre la région Hauts-de-France, la métropole européenne de Lille, Bpifrance Participations et l'EPIC ; et
- autorisé la signature d'une convention de déploiement de l'accélérateur PME Centre-Val de Loire à conclure entre la région Centre-val de Loire, Bpifrance Participations et l'EPIC.
 - Dans le cadre de la réunion du 30 novembre 2022, le conseil a :
- autorisé la signature d'une convention relative au plan France 2030 (action « accélération de la croissance (fonds propres) » - volet « Fonds national de venture industriel – FNVI ») à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC.
 - Dans le cadre de la réunion du 20 décembre 2022, le conseil a :
- autorisé la garantie de l'EPIC Bpifrance afférente au plan de financement 2023 de Bpifrance ;
- approuvé le budget 2023 de l'EPIC Bpifrance ;
- approuvé les affectations de la programmation Grands défis 2019 aux gestionnaires Bpifrance et Agence Nationale de la Recherche, respectivement au titre du Grand défi « Biomédicaments : améliorer les rendements et maîtriser les coûts de production » et du Grand défi « Bio médicaments : améliorer les rendements et maîtriser les coûts de production » ;
- approuvé la signature de la convention de déploiement des promotions 3 et 4 du programme accélérateur Booster Bretagne à conclure entre la région Bretagne, l'association fédérative « 7 technologies Bretagne », Bpifrance Participations et l'EPIC ; et
- approuvé la signature d'un avenant à une convention relative au Programme d'Investissements d'Avenir (Action : « Grand défis », volet « French Tech Souveraineté ») à conclure entre l'Etat, Bpifrance Investissement et l'EPIC;

2.4.1. Conseil d'administration au 31 décembre 2022

Président du Conseil d'administration

Christian BODIN

Chef de mission de contrôle économique et financier honoraire

Adresse professionnelle : EPIC Bpifrance, 27-31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex

Nommé par Décret du Président de la République en date du 2 mai 2019



Administrateurs représentant l'Etat

Emmanuelle BENHAMOU

Adjointe au pôle audit et comptabilité de l'Agence des Participations de l'Etat,
Adresse professionnelle : Agence des Participations de l'Etat, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12
Nommée par décret en date du 3 juin 2022

Pierre CHABROL

Sous-Directeur « Financement des Entreprises et du Marché Financier » à la Direction générale du Trésor
Adresse professionnelle : Direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12
Nommé par décret en date du 12 octobre 2021

Géraldine LEVEAU

Secrétaire générale adjointe du Secrétariat Général pour l'Investissement
Adresse professionnelle : Secrétariat général pour l'investissement, Hôtel de Cassini, 32, rue de Babylone, 75007 Paris
Nommée par décret en date du 21 juin 2021

Vincent TEJEDOR

Sous-directeur du développement des entreprises à la Direction générale des Entreprises
Adresse professionnelle : Direction générale des Entreprises, 61, boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS Cedex 13
Nommé par décret en date du 20 novembre 2020

Il est précisé que Monsieur Vincent TEJEDOR a démissionné de son mandat d'administrateur de l'EPIC Bpifrance le 3 janvier 2023.

Louis PASQUIER DE FRANCLIEU

Adjoint au Sous-Directeur de la 3^{ème} sous-direction de la Direction du Budget
Adresse professionnelle : Direction du Budget, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12
Nommé par décret en date du 9 août 2022

Pierre-Louis AUTIN

Chef du Service de l'Innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale à la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Adresse professionnelle : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 1 rue Descartes, 75231 PARIS CEDEX 05
Nommé par décret en date du 8 octobre 2018

Invité

Emanuel CHARRON

Commissaire du gouvernement
Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

Bernard ZAKIA

Commissaire du gouvernement adjoint

2.4.2. Direction générale

Directeur général

Christian BODIN

2.5. Informations sur le Président-Directeur général et des administrateurs

Président-Directeur général

Christian BODIN

Censeur au Conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Christian BODIN est depuis mai 2019, Président-Directeur général de l'établissement public industriel et commercial Bpifrance, actionnaire à hauteur de 49,18% de la société anonyme Bpifrance (à parité avec la Caisse des Dépôts). Ancien élève de l'ENA (promotion Voltaire), diplômé de Sciences-Po Paris, titulaire du CAPA et d'une licence en droit privé, il a exercé ses fonctions au Ministère des Transports, puis à la Caisse des Dépôts et à partir de 1985 au Ministère de l'Economie et des Finances.

Au sein de ce ministère il a travaillé à la Direction du Budget (1985-1990 : chef des bureaux Emploi puis Culture), à la Direction des relations économiques extérieures (Mission économique régionale à Abidjan 1995-1999, Directeur régional du commerce extérieur Midi-Pyrénées 1999-2001) et à la Direction générale du Trésor (Mission économique en Arabie Saoudite 2001-2005, inspecteur des services extérieurs 2005-2006). Il est affecté entre 1990 et 1995 au ministère des DOM-TOM en tant que sous-directeur des affaires économiques.

Nommé Contrôleur général économique et financier en 2006 au sein de la Mission de contrôle des activités financières (qui relève de la Direction générale du Trésor), il est Commissaire du gouvernement notamment auprès de la Banque Postale, de la Caisse de Garantie du Logement locatif social et de sociétés de financement du cinéma. Parallèlement à ces fonctions, il contribue, en tant que rapporteur extérieur, aux travaux de la 1ère Chambre de la Cour des comptes de 2008 à 2012.

En 2013, Christian BODIN est nommé à la Mission de contrôle auprès du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), ses attributions étant étendues au contrôle économique et financier auprès du groupe AREVA en 2014.

En 2015, il est nommé Chef de Mission de contrôle général économique et financier, en conservant ses attributions jusqu'en juin 2018.

Christian BODIN est également censeur de l'Agence nationale de la recherche. Il est chevalier de l'ordre National du Mérite.

Administrateurs représentant l'Etat

Emmanuelle BENHAMOU

Administrateur représentant l'Etat au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Emmanuelle BENHAMOU est adjointe au pôle audit et comptabilité de l'Agence des Participations de l'Etat, depuis 2021. Diplômée d'HEC Paris et d'expertise-comptable, elle a auparavant occupé des postes d'auditeur et consultant financier chez Ernst & Young de 2013 à 2017, de contrôleur financier chez Banijay de 2017 à 2019, puis de contrôleur de gestion chez Eramet de 2019 à 2021.



Pierre CHABROL

Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration, membre du comité des risques de l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

Censeur de Bpifrance, membre du Comité d'audit et du comité des risques

Représentant de l'Etat par délégation du directeur général du Trésor au collège de l'Autorité des marchés financiers et au collège de l'Autorité des normes comptables

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Pierre CHABROL, premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, jusqu'alors chef du bureau de l'épargne et du marché financier (FINENT 1) de la Direction générale du Trésor, a été nommé sous-directeur du financement des entreprises et du marché financier au sein du service du financement de l'économie de la Direction générale du Trésor.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un master en droit ainsi qu'en histoire, Pierre CHABROL fut nommé conseiller de tribunal administratif et de Cour administrative d'appel en 2008 à sa sortie de l'ENA (promotion « Aristide Briand »). Conseiller au tribunal administratif de Paris (2008-2010), il fut adjoint au chef du bureau politique commerciale OMC et accord commerciaux de l'Union européenne de la Direction générale du Trésor à Bercy (2010-2012), puis adjoint au chef du bureau de l'épargne et du marché financier au sein de cette même direction générale (2012-2014). Adjoint du ministre conseiller pour les affaires économiques, chef de service économique régional « Monde Chinois » à Pékin (2014-2017), il fut chef du bureau de la politique commerciale, de la stratégie et de la coordination de la Direction générale du Trésor (2017-2020). Pierre CHABROL était, depuis février 2020, chef du bureau de l'épargne et du marché financier au sein de cette même direction générale.

Géraldine LEVEAU

Aucun autre mandat

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un DESS en administration du politique de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I), Géraldine LEVEAU est Secrétaire Générale adjointe pour l'investissement, en charge de France 2030, depuis le 25 mai 2021.

Avant cela, elle a notamment travaillé à la région Île-de-France en tant que chargée de mission entre 2005 et 2011 et a entre autres officié pendant quatre ans à l'agence de développement économique et d'innovation Paris Région, comme responsable du Réseau régional de l'innovation.

Elle a rejoint la Direction générale des Entreprises en 2016 d'abord comme adjointe au chef du bureau de l'innovation, de la R&D et de la propriété industrielle puis comme directrice de projets Ecosystèmes d'innovation et startups. Elle a été conseillère en charge de l'innovation, des start-ups et du numérique au cabinet de Frédérique Vidal d'août 2020 à sa prise de fonction au SGPI.

Vincent TEJEDOR

Aucun autre mandat

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Vincent TEJEDOR est sous-directeur du développement des Entreprises (SDDE) de la Direction générale des Entreprises au sein du Ministère des Finances, de l'Economie et de la Relance depuis 2020. Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Ulm), master 2 en droit public et ingénieur en chef du corps des mines, Vincent TEJEDOR obtient le prix « Le Monde » de la recherche universitaire à l'issue de sa thèse de physique en cotutelle entre l'Université Paris VI et la TU München. Co-fondateur en 2011 et Directeur général de la start-up Expliseat SAS, il a déposé une quinzaine de brevets relatifs à la construction de sièges d'avion légers en fibres de carbone et en titane. En 2015, il rejoint la Cour des comptes en tant que rapporteur (défense, industrie, énergie), puis en 2018 le Ministère des armées en tant que sous-directeur de la transformation et de l'innovation (DIRISI). Depuis janvier 2023, Vincent TEJEDOR est Directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication au Ministère des armées.

Louis PASQUIER DE FRANCLIEU

Administrateur de l'Institut Pasteur

Administrateur de IFPEN

Administrateur de BRGM

Commissaire du Gouvernement de Business France

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Elève diplômé de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon en 2014, Louis PASQUIER de FRANCLIEU intègre l'Ecole des Ponts ParisTech pour obtenir en 2014 un diplôme d'ingénieur qu'il complètera en 2015 par un Mastère Spécialisé Politiques et Actions Publiques pour le Développement Durable dans le même établissement. Après ses études, Louis PASQUIER de FRANCLIEU débute sa carrière d'Ingénieur, des Ponts, des Eaux et des Forêts en qualité de Chef du service Aménagement, Urbanisme et Habitat de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir. En 2018, Louis PASQUIER de FRANCLIEU devient Chef du bureau du budget du logement et de l'aménagement au sein du Ministère de la Transition écologique, puis en 2020 il rejoint le Cabinet d'Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée chargée du Logement au Ministère de la Transition écologique, en qualité de Conseiller budgétaire et fiscalité. En mai 2022, Louis PASQUIER de FRANCLIEU rejoint la Direction du Budget au Ministère de l'Economie, des Finances et le Souveraineté industrielle et numérique, au poste d'Adjoint au Sous-directeur de la 3ème Sous-direction.

Pierre-Louis AUTIN

Aucun autre mandat

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Administrateur de France Brevets

Diplômé de l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud et agrégé de philosophie (1996), ancien élève de l'ENA (2005), Pierre-Louis AUTIN a commencé sa carrière comme professeur de philosophie dans l'enseignement supérieur, secondaire et en IUFM. Après l'ENA, il devient magistrat au tribunal administratif de Paris (2005-2010), puis rejoint en mobilité le ministère chargé de l'Enseignement supérieur où il occupe les fonctions de chef du département des politiques d'innovation par le transfert de technologies (2010-2014). Il rejoint en 2014 le cabinet de M. Matthias Fekl, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'Etranger au Ministère des affaires étrangères (2014-2016) comme Conseiller spécial, puis directeur de cabinet (2016-2017). Il est Conseiller auprès du Ministre de l'intérieur jusqu'en mai 2017 avant de rejoindre le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il a été nommé au poste de chef du service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale en avril 2018.

2.6. Commissaires aux comptes au 31 décembre 2022

Mazars

Représenté par

Matthew BROWN

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Mazars a été renouvelé par le Conseil d'administration le 12 mai 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

KPMG S.A.

Représenté par Ulrich SARFATI

2, avenue Gambetta

92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

KPMG SA a été nommé par le Conseil d'administration le 12 mai 2017, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il est proposé de renouveler ces mandats, pour une nouvelle durée de six exercices.



2.7. Rapport d'activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

2.7.1. Faits marquants de l'EPIC Bpifrance et du Groupe Bpifrance

(i) Faits marquants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre sans précédent de nouvelles réglementations de sanctions économiques par la communauté internationale.
Du fait de sa vocation à financer principalement les entreprises françaises, l'EPIC Bpifrance n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie.
- Le plan d'investissement France 2030 présenté le 12 octobre 2021 par le président de la République traduit une double ambition : *(i)* transformer durablement des secteurs clés de l'économie française par l'innovation technologique et *(ii)* positionner la France en leader du monde de demain. Doté de 54 Md€, dont 20 Md€ issus du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) 4 dont il poursuit les engagements, le plan d'investissement France 2030 est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts et Bpifrance.
Gestionnaire central des financements du PIA, Bpifrance participe désormais à la mise en œuvre du plan France 2030

Faits marquants concernant l'EPIC Bpifrance

Financement de l'innovation par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII)

- En 2022, le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie a poursuivi le déploiement de ressources à destination des programmes d'innovation visés avec notamment des décaissements à destination des opérateurs des dispositifs d'innovation financés par le FII à hauteur de 471 M€ en 2022 contre 137 M€ en 2021.

Financement des projets d'innovation par France 2030

- En 2022, l'EPIC Bpifrance est devenu l'un des premiers opérateurs de France 2030 avec la mise en place de nombreux dispositifs d'envergure.

Dividendes versés par la société anonyme Bpifrance

- L'EPIC Bpifrance a versé un dividende de 217 M€ à son actionnaire (Etat) en juillet 2022.
- En 2022, la société anonyme Bpifrance a versé à l'EPIC Bpifrance 277,6 M€ de dividendes : 217,4 M€ au titre du solde de dividendes pour l'année 2021, et 60,2 M€ d'acompte sur dividendes pour l'année 2022.

Faits marquants concernant le groupe Bpifrance

Les faits marquants, de même que l'activité, les comptes au 31 décembre 2022 et les perspectives 2023 de Bpifrance et ses filiales sont consultables dans les rapports annuels des entités concernées, publiés sur le site internet de Bpifrance (www.bpifrance.fr, rubrique « Investisseurs »).

(ii) Faits marquants postérieurs à la clôture de l'exercice 2022

Avec l'objectif de simplifier la structure de financement public de l'innovation des entreprises et en lien avec la montée en puissance de France 2030, le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie est mis en gestion extinctive.

2.7.2. Activité et chiffres clés

L'EPIC Bpifrance exerce quatre missions principales :

- il porte la participation de l'Etat, avec la Caisse des Dépôts, dans le capital de Bpifrance et a veillé en 2022 à cet effet à la bonne utilisation du patrimoine de l'Etat ;
- il opère une mission de garantie des émissions effectuées par Bpifrance ;
- il est opérateur dans la mise en œuvre de conventions conclues avec l'Etat, notamment dans le cadre du PIA/France 2030 ;
- il porte à son bilan les actifs constitutifs du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie et en gère les dispositifs.

Les ressources de l'EPIC Bpifrance lui permettant d'exercer son activité sont constituées par :

- le montant des rémunérations qui lui sont versées par les sociétés dans lesquelles il détient une participation ou toute société dont l'Etat détient, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital, en paiement des prestations et services qu'il assure pour leur compte ;
- les dividendes et autres produits des participations qu'il détient dans les sociétés dans lesquelles il détient une participation ;
- la rémunération des missions qu'il exerce directement en son nom propre ou pour compte de tiers ;
- des concours financiers de l'Etat et des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics ;
- tous autres concours financiers.

L'EPIC Bpifrance peut en outre procéder à une offre au public de titres financiers et émettre tout titre représentatif d'un droit de créance.

Les engagements en garantie de l'EPIC Bpifrance auprès de Bpifrance représentent un montant de 48,3 Md€ au 31 décembre 2022 qui se décompose de la manière suivante :

- 36,0 Md€ au titre d'emprunts obligataires effectués dans le cadre des programmes EMTN (dont 1,8 Md€ au titre des intérêts) ;
- 0,3 Md€ au titre d'emprunts bilatéraux (dont 5,7 M€ au titre des intérêts) ;
- 4 Md€ au titre du programme NEU MTN ;
- 8 Md€ au titre du programme NEU CP/ EUR CP.

Les ressources obligataires recrutées en 2022 représentent un total d'émissions sur l'année de 6,5 Md€ :

Le prospectus qui régit ce programme a fait l'objet d'un supplément en date du 12 Juin 2020 pour indiquer que le plafond du programme EMTN a été porté de 35 à 45 Md€.

Le programme EMTN a ainsi représenté 100 % du refinancement à moyen et long terme effectué en 2022 par Bpifrance.

Au total, la répartition des encours de refinancement selon les prêteurs est la suivante au 31 décembre 2022 :

- les investisseurs dans les programmes EMTN et BMTN représentent 63,3 % des encours ;
- la Caisse des Dépôts, 0,6 % ;
- la Banque Centrale européenne via les programmes de politique monétaire, 34,8 %,
- l'EPIC Bpifrance, 1,3 %.

L'encours des refinancements interbancaires à court terme (certificats de dépôts et titres donnés en pension livrée) s'établit à 7,14 Md€ au 31 décembre 2022, contre 5,2 Md€ au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 37%.



Cette augmentation est notamment due aux titres donnés en pension qui s'élèvent à 1,764 Md€ au 31 décembre 2022, contre 0,435 Md€ au 31 décembre 2021, soit une progression de 305 %.

Au 31 décembre 2022, la répartition selon l'origine des ressources du financement à moyen et long terme des concours à la clientèle, soit 54 Md€ d'encours, est la suivante :

- 34,2 Md€, soit 64 %, de ressources recrutées sur le marché financier dans le cadre du programme EMTN ;
- 0,3 Md€, soit 0,6 %, d'emprunts contractuels auprès d'institutions financières disposant de ressources provenant des dépôts LDD ;
- 0,7 Md€, soit 1,3 %, de ressources publiques provenant essentiellement du Programme d'Investissements d'Avenir, par l'intermédiaire de l'EPIC Bpifrance ;
- 18,8 Md€, soit 35 %, de refinancement à moyen terme auprès de la BCE (TLTRO).

Les encours des certificats de dépôt atteignaient quant à eux un montant de 5,4 Md€ au 31 décembre 2022, contre un montant de 4,8 Md€ au 31 décembre 2021.

Les refinancements auprès de la Banque Centrale Européenne sont constitués au 31 décembre 2022 de 18,8 Md€ de ressources recrutées dans le cadre du TLTRO.

2.7.3. Perspectives pour 2023

En 2023, l'EPIC Bpifrance continuera d'assurer sa mission d'intérêt général, à savoir, promouvoir et soutenir l'innovation, contribuer au transfert de technologies et favoriser le développement et le financement des PME.

Cette action sera poursuivie en particulier au travers des conventions conclues par l'EPIC Bpifrance et Bpifrance SA en application des I et III de l'article 6 de l'ordonnance n°2005-722 du 29 juin 2005 relative à la Banque publique d'investissement et par la garantie du plan de financement 2023 de Bpifrance. Ce plan autorise la conclusion d'opérations d'endettement à moyen et long terme pour un montant maximum de 10,0 Md€ et un montant cible de 7,1 Md€ en nominal, réalisable par emprunt obligataire sous programmes EMTN/NEU MTN et par emprunts bilatéraux, en euros ou dans leur contrevaletur en devises.

2.7.4. Données financières et résultats de l'EPIC Bpifrance

Les comptes consolidés

La présentation des comptes consolidés suit les règles applicables aux sociétés industrielles et commerciales, conformément au décret n° 2015-1498 du 18 novembre 2015 portant statuts de l'établissement public Bpifrance et définissant les modalités particulières du contrôle de l'Etat.

Les comptes consolidés de l'EPIC Bpifrance comprennent les comptes consolidés de Bpifrance par mise en équivalence et les comptes de l'entité mère. Le total du bilan représente un montant de 53,1 Md€ contre 36,8 Md€ en 2021. Cette augmentation est principalement due à la hausse des actifs courants (+14 410 M€), liée notamment aux nouvelles dotations reçues et à recevoir par l'EPIC Bpifrance dans le cadre du PIA 4 et France 2030.

Le résultat consolidé de l'EPIC Bpifrance comprend les opérations propres de l'entité mère soit notamment :

- les produits financiers du FII pour 320,4 M€ (dividendes et intérêt de la dotation en numéraire)
- les produits issus des commissions de garantie Bpifrance pour 54,8 M€ ;
- les charges de dépréciations de créances du FII pour 191,2 M€ liées à l'utilisation des fonds par les bénéficiaires ;

Le résultat consolidé est également constitué par l'intégration de la quote-part de résultat de Bpifrance pour un montant de 737,2 M€ (contre 901,9 M€ en 2021). Les dividendes perçus de Bpifrance sont neutralisés du fait de la mise en équivalence.

Le résultat net part du groupe est de 880,4 M€ contre 1 106,5 M€ en 2021.

Les comptes individuels

Les comptes individuels publiés de l'EPIC Bpifrance sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

Ils se caractérisent cette année par la rémunération des actifs adossés au FII, composée des dividendes versés par TSA pour 140,8 M€ et par EDF pour 91,9 M€ et des intérêts du compte rémunéré pour 87,5 M€. Bpifrance SA a versé en juin 2022 à l'EPIC Bpifrance un solde de dividendes 2021 de 217,4 M€ et en décembre 2022 un acompte sur dividendes 2022 de 60,2 M€.

Ces montants, comptabilisés dans le résultat financier, viennent s'ajouter à 54,8 M€ représentant la rémunération de la garantie consentie par l'EPIC Bpifrance à Bpifrance dans le cadre de ses émissions de titres de créance. Les revenus nets de l'EPIC Bpifrance sont diminués des dépréciations de créances constatées sur l'actif du FII pour 191,2 M€ ainsi que par le financement de l'activité d'Accompagnement de Bpifrance Investissement (18,8 M€).

Les charges d'exploitation de l'EPIC Bpifrance (6 M€) représentent principalement le prélèvement des intérêts capitalisés dans le fonds de réserve (3,8M€) et crédités dans les fonds de garantie conformément à l'article 3-1 de la convention de constitution et de fonctionnement des fonds de réserve. Le solde des charges d'exploitation correspond essentiellement à la facturation de moyens mis à disposition par Bpifrance et Bpifrance Investissement à l'EPIC Bpifrance (qui n'emploie qu'un salarié à temps partiel en appui au Président-Directeur général de l'EPIC) et à la charge de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le résultat net s'élève à 387,4 M€.

L'EPIC Bpifrance dispose d'un bilan qui s'établit à 51,5 Md€ au 31 décembre 2022 (contre 36,2 Md€ au 31 décembre 2021). Ses engagements hors bilan (qui traduisent les garanties données ou engagements) sont en hausse de 5,5 Md€, à 48,3 Md€ au 31 décembre 2022 (contre 42,7 Md€ au 31 décembre 2021).

A l'actif, la participation de l'EPIC Bpifrance dans Bpifrance s'élève à 10,4 Md€. L'actif du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie est stable en 2022, à l'exception :

- d'un rachat en mars 2022 par l'Etat de 15,5 millions d'actions EDF, obtenues par l'EPIC Bpifrance au titre de dividendes passés ;
- des dividendes EDF qui ont fait l'objet d'un paiement en action (équivalent 91,9 M€).

La variation du bilan de l'EPIC Bpifrance est principalement expliquée par les nouvelles dotations obtenues ou à recevoir liées au PIA 4/France2030.

Le 23 mars 2023,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Bodin', is written over a horizontal line.

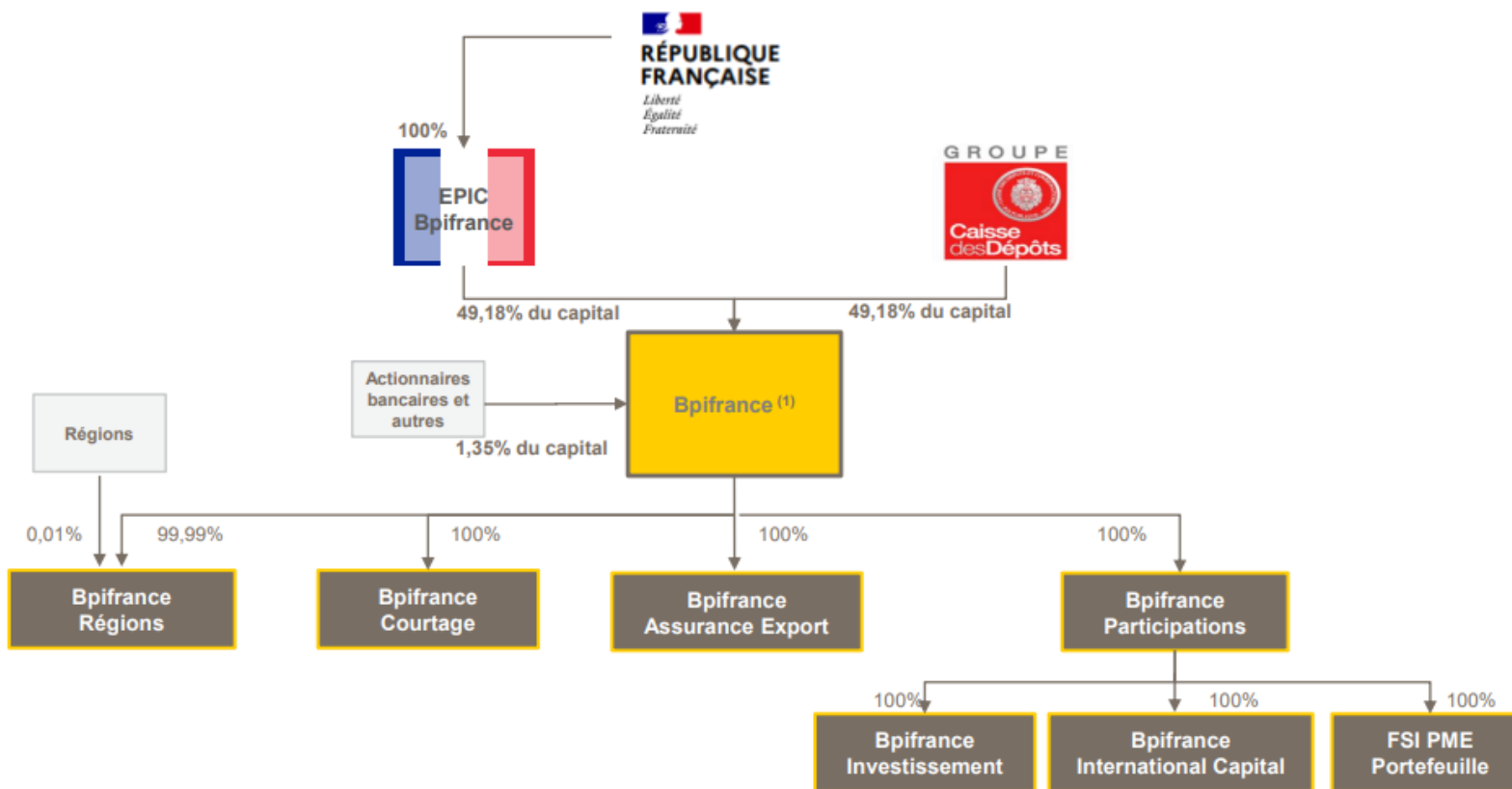
Par le Président-Directeur général de l'EPIC Bpifrance,
Christian BODIN



3. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

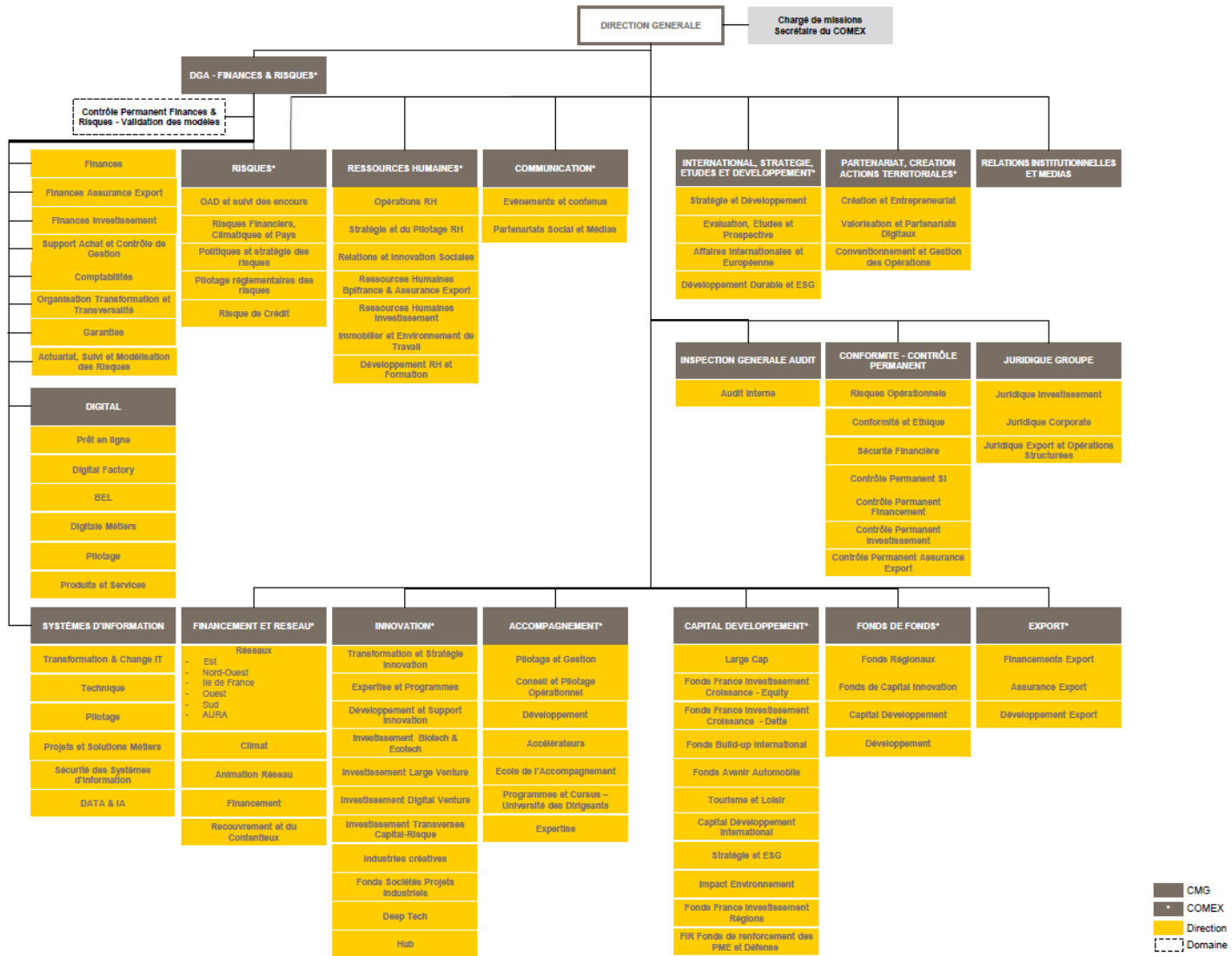
3.1. Organigramme capitalistique du groupe Bpifrance

Organigramme du groupe Bpifrance
au 31 décembre 2022



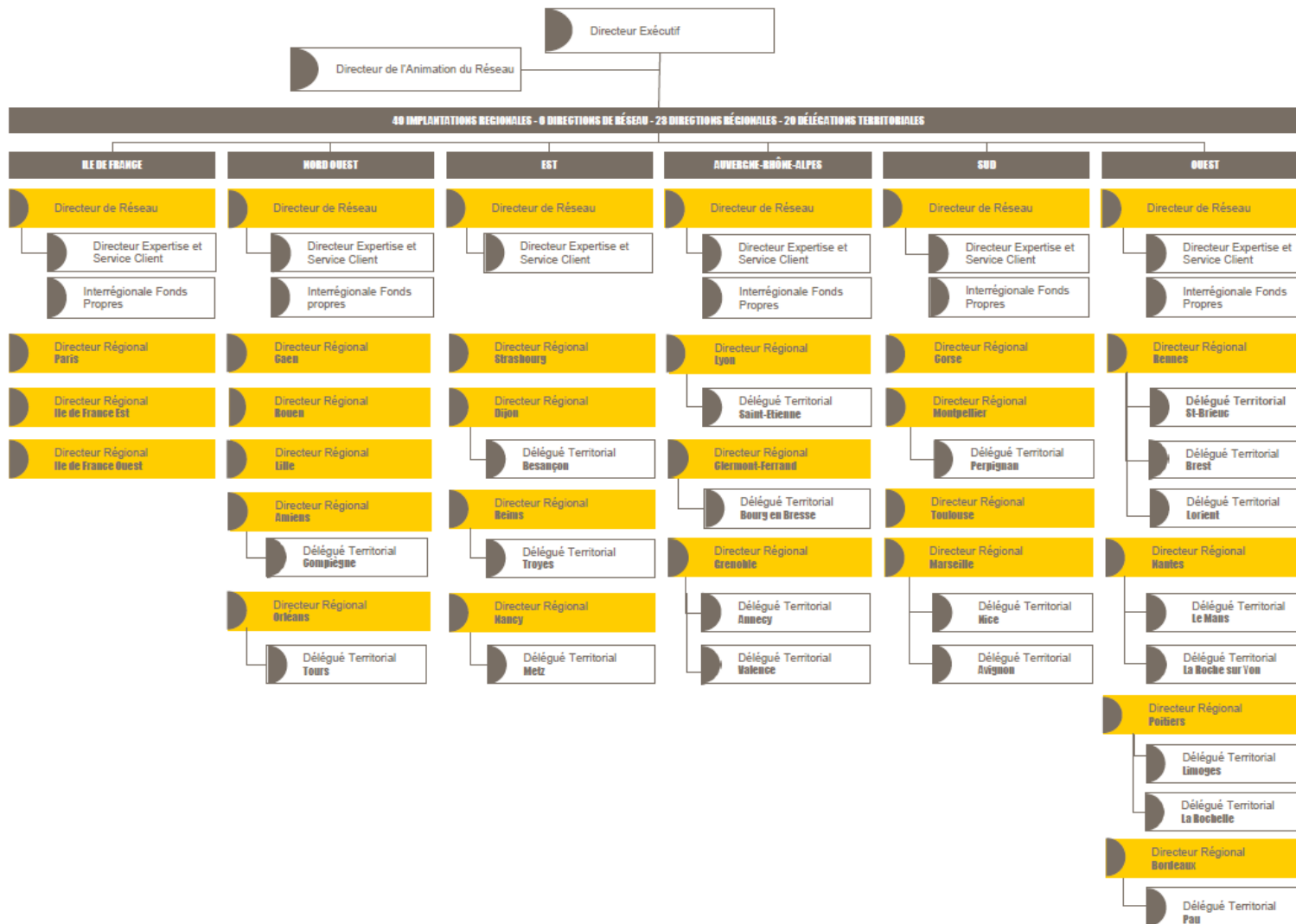
(1) Bpifrance détient 0,29% de son capital

3.2. Organigramme fonctionnel de Bpifrance





3.3. Organigramme du Réseau de Bpifrance



4. COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

ACTIF (en M€)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Ecarts d'acquisition		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations corporelles		0,0	0,0
Immeubles de placement		0,0	0,0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	6.1	10 668,2	7 683,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.2	13 632,6	14 085,5
Autres actifs financiers non courants	6.3	4 531,5	5 165,5
Actifs d'impôts différés		0,0	0,0
ACTIFS NON COURANTS		28 832,3	26 934,1
Créances clients et créances diverses	6.4	16 753,7	4 970,9
Actifs d'impôts courants		17,1	5,4
Autres actifs financiers courants	6.3	439,5	130,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.5	7 068,3	4 761,6
ACTIFS COURANTS		24 278,6	9 868,5
Actifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		53 110,9	36 802,6

Bilan consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

PASSIF (en M€)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital et réserves liées		22 136,9	22 136,9
Réserves consolidées		3 659,5	2 896,0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 205,0	-18,6
Résultat		880,4	1 106,5
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		28 881,8	26 120,8
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES		28 881,8	26 120,8
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes financières diverses	6.6	272,6	711,6
Passifs d'impôts différés		28,0	8,9
PASSIFS NON COURANTS		300,6	720,5
Dettes financières auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes financières diverses	6.6	439,5	130,6
Autres passifs financiers	6.7	23 459,3	9 805,0
Passifs d'impôts courants		0,0	0,0
Dettes fournisseurs et dettes diverses	6.8	29,7	25,7
PASSIFS COURANTS		23 928,5	9 961,3
Passifs destinés à être cédés		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		53 110,9	36 802,6

Compte de résultat consolidé publiable de l'EPIC Bpifrance

<i>(en M€)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits de l'activité ordinaire		0,0	0,0
Autres produits et charges de l'activité		0,0	0,0
Impôts et taxes	7.1	-0,5	0,6
Charges de personnel		0,0	0,0
Achats consommés et charges externes	7.1	-24,2	-15,4
Dotations aux amortissements		0,0	0,0
Dotations ou reprises de provisions		0,0	0,0
Autres produits et charges d'exploitation		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AUTRES PRODUITS ET CHARGES		-24,7	-14,8
Pertes de valeur sur les entreprises mises en équivalence		0,0	0,0
Autres produits et charges opérationnels		0,0	0,0
Résultat de cession sur titres consolidés		0,0	0,0
RESULTAT OPERATIONNEL		-24,7	-14,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.2	737,2	901,9
RESULTAT OPERATIONNEL APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MEE		712,5	887,1
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7.3	1,7	7,1
Coût de l'endettement financier brut	7.3	-1,7	-7,1
Coût de l'endettement financier net		0,0	0,0
Autres produits et charges financiers	7.4	188,0	234,3
Impôts		-20,1	-14,9
RESULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		880,4	1 106,5
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0	0,0
RESULTAT NET		880,4	1 106,5
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		880,4	1 106,5

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de l'EPIC Bpifrance**

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT NET	880,4	1 106,5
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	-45,8	16,0
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	3 010,2	-901,1
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	-940,2	1 387,2
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	0,0	0,0
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 024,2	502,1
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 904,6	1 608,6
Dont part du groupe	2 904,6	1 608,6
Dont part des intérêts minoritaires	0,0	0,0
Montant du transfert en réserve d'éléments non recyclables	-199,6	-3,6

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
<i>(en M€)</i>							
Situation au 31 décembre 2020	22 136,9	3 605,1	-564,5	-473,5	24 704,0	0,0	24 704,0
Résultat affecté aux réserves	0,0	-473,5	0,0	473,5	0,0	0,0	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-215,0	0,0	0,0	-215,0	0,0	-215,0
Application de la décision IFRS IC sur les avantages postérieurs à l'emploi	0,0	1,3	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-3,6	473,5	0,0	469,9	0,0	469,9
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>485,1</i>	<i>0,0</i>	<i>485,1</i>	<i>0,0</i>	<i>485,1</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-15,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-15,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-15,2</i>
<i>Cession d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>-3,6</i>	<i>3,6</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	0,0	1 106,5	1 106,5	0,0	1 106,5
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	2,0	0,0	2,0	0,0	2,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	31,1	0,0	31,1	0,0	31,1
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-18,3	39,2	0,0	20,9	0,0	20,9
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31 décembre 2021	22 136,9	2 896,0	-18,6	1 106,5	26 120,8	0,0	26 120,8
Résultat affecté aux réserves	0,0	1 106,5	0,0	-1 106,5	0,0	0,0	0,0
Distribution de dividendes	0,0	-217,0	0,0	0,0	-217,0	0,0	-217,0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-199,6	2 179,2	0,0	1 979,6	0,0	1 979,6
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>2 060,8</i>	<i>0,0</i>	<i>2 060,8</i>	<i>0,0</i>	<i>2 060,8</i>
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-81,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-81,2</i>	<i>0,0</i>	<i>-81,2</i>
<i>Cession d'instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>0,0</i>	<i>-199,6</i>	<i>199,6</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Résultat de l'exercice	0,0	0,0	0,0	880,4	880,4	0,0	880,4
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	9,1	0,0	9,1	0,0	9,1
Ecarts de conversion	0,0	0,0	35,5	0,0	35,5	0,0	35,5
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	73,7	-0,2	0,0	73,4	0,0	73,4
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Situation au 31 décembre 2022	22 136,9	3 659,5	2 205,0	880,4	28 881,8	0,0	28 881,8

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Le **flux net de trésorerie généré par l'activité** est représentatif des activités génératrices de produits du groupe.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie (cf note 6.5).

Tableau des flux de trésorerie de l'EPIC Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé	880,4	1 106,5
Dotations nettes aux amortissements et provisions	20,7	27,7
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	0,0	0,0
Autres produits et charges calculés	0,0	0,0
Plus et moins-values de cession	0,0	0,0
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-737,2	-901,9
Dividendes (titres non consolidés)	232,7	265,4
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	0,0	0,0
Coût de l'endettement financier net	0,0	0,0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	20,1	14,9
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	0,0	0,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	416,7	512,6
Impôts versés (B)	-12,7	-8,3
Variation du B.F.R. lié à l'activité (C)	-11 779,0	-4 002,4
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	-11 375,0	-3 498,1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-91,9	-169,4
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	117,0	0,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	277,5	210,7
Variation des prêts et avances consentis	304,4	330,1
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-232,7	-265,4
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	374,3	106,0
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	0,0	0,0
* versées par les actionnaires de la société mère	0,0	0,0
* versées par les minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-217,0	-215,0
* dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-217,0	-215,0
* dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0,0	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	439,0	130,0
Remboursements d'emprunts	-569,0	-634,4
Intérêts financiers nets versés	0,0	-13,7
Autres flux liés aux opérations de financement	13 654,3	5 561,6
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	13 307,3	4 828,5
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (D+E+F)	2 306,6	1 436,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 761,7	3 325,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	7 068,3	4 761,7
Variation de la trésorerie nette	2 306,6	1 436,4

Annexe comptable

●	<u>NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>	27
●	<u>NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES</u>	27
●	<u>NOTE 3 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION</u>	28
●	<u>NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION</u>	30
●	<u>NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</u>	30
●	<u>NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN</u>	34
●	<u>NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</u>	38
●	<u>NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES</u>	39
●	<u>NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES</u>	42
●	<u>NOTE 10 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION</u>	44
●	<u>NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE</u>	45
●	<u>NOTE 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</u>	46
●	<u>NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS</u>	46

Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Invasion de l'Ukraine :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre sans précédent de nouvelles réglementations de sanctions économiques par la communauté internationale.

Du fait de sa vocation à financer principalement les entreprises françaises, l'EPIC Bpifrance n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie.

Plan France 2030 :

Le plan d'investissement France 2030 présenté le 12 octobre 2021 par le président de la République traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de l'économie française par l'innovation technologique et positionner la France en leader du monde de demain. Doté de 54 milliards d'euros, dont 20 Md€ issus du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) 4 dont il poursuit les engagements, il est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts et Bpifrance.

Opérateur central des financements du PIA, Bpifrance participe désormais à la mise en œuvre du plan France 2030.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

En vertu de l'arrêté du 7 février 2023, la reprise par l'Etat de la dotation en numéraire d'un montant de 3,5 Md€ versée à l'EPIC Bpifrance dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et de l'Industrie a été réalisée le 15 février 2023.

Note 2 - Normes comptables applicables

2.1. Normes comptables applicables au 31 décembre 2022

Les états financiers consolidés 2022 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2022.

Il n'y pas eu de nouvelle norme d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022. Les nouveaux amendements et nouvelles interprétations n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes au 31 décembre 2022.

Le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2. Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1er janvier 2023.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

Note 3 - Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2022.

3.1. Principes de consolidation

- **Principe général**

Les états financiers consolidés de l'EPIC Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable.

- **Notion de contrôle**

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

3.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4. Règles de consolidation

- **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

- **Écarts d'acquisition**

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5. Présentation des états financiers et date de clôture

- **Présentation des comptes consolidés**

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales.

Les actifs et passifs du bilan sont ventilés en « Courant » et « Non courant », notions définies par IAS 1 « Présentation des états financiers ». Un actif ou un passif est classé en « Courant » pour les réalisations ou les règlements qui s'effectueront notamment dans les douze mois à compter de la date de clôture. A l'inverse les réalisations et les règlements qui s'effectueront plus de douze mois après la date de clôture sont classés en « Non courant ».

- **Date de clôture**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

L'EPIC Bpifrance exerçant un contrôle conjoint avec la CDC sur Bpifrance, l'EPIC Bpifrance consolide par mise en équivalence cette co-entreprise, conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats ».

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2022 % d'intérêt	31/12/2022 % de droit de vote	31/12/2021 % de droit de vote
EPIC Bpifrance	Globale	100%	100%	100%
Groupe Bpifrance	Mise en équivalence	49,32%	49,32%	49,32%

Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1. Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

- **5.1.1. Hiérarchie des justes valeurs**

- **Les trois niveaux de juste valeur**

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers :

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

- **Transferts de niveaux de juste valeur**

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

- **5.1.2. Techniques d'évaluation**

- **Cadre général**

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluation pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

5.2. Comptabilisation des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et les emprunts au bilan à la date de règlement.

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Les « Autres actifs financiers » comprennent les créances et prêts. En tant qu'instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (critère SPPI Solely Payment of Principal and Interests), ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation déterminée selon une approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk »). Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Toutefois, le fonds de réserve et les créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat, leurs rémunérations ne respectant pas le critère SPPI.

5.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les fonds en caisse et dépôts à vue, les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

5.4. Dettes

Les dettes émises par le groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes financières auprès des Etablissements de crédit » ou des « Dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5.5. Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.6. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.7. Impôts courants et différés

- **Impôt courant**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Le résultat fiscal s'élève au 31 décembre 2022 à -6,9 M€.

- **Impôt différé**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

- **Incertitude fiscale**

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

5.8. Coût de l'endettement financier net et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond à la somme des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et du coût de l'endettement financier brut.

Les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont constitués des revenus afférents aux éléments de trésorerie définis en 5.3.

Le coût de l'endettement financier brut est constitué de l'ensemble des coûts afférents aux passifs financiers.

Les autres produits et charges financiers sont constitués des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

5.9. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Bpifrance, dont les titres sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, est considéré comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe.

Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat opérationnel, conformément à la recommandation ANC n°2013-03 du 7 novembre 2013.

5.10. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs, dont notamment la fluctuation des taux d'intérêt et de change, la conjoncture économique, la modification de la réglementation ou de la législation.

Note 6 - Notes relatives au bilan

6.1. Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en M€)	31/12/2022		31/12/2021	
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur	Dont G/P latents
Obligations et titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable (*)	10 668,2	1 981,4	7 683,1	-1 081,2
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 668,2	1 981,4	7 683,1	-1 081,2

(*) Dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2022 d'un montant de 232,7 M€ proviennent exclusivement d'actions détenues en portefeuille au 31 décembre 2022.

6.2. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en M€)	31/12/2022	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	13 632,6	103,9
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	13 632,6	103,9

(en M€)	31/12/2021	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'évaluation/d'acquisition
Groupe Bpifrance	14 085,5	108,0
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	14 085,5	108,0

6.3. Autres actifs financiers

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts en euros (1)	711,6	841,5
Dotations PPMTR (2)	46,0	46,7
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	93,6	289,7
Fonds de réserve (3)	619,3	617,6
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital (4)	3 500,0	3 500,0
Créances rattachées	0,5	0,6
Total des autres actifs financiers	4 971,0	5 296,1

(1) Prêts consentis à Bpifrance, un remboursement à échéance de 30 M€ le 21 septembre 2022 et un de 100 M€ le 16 novembre 2022

(2) Prêts Participatifs pour la Modernisation et la Transmission de la Restauration

(3) Fonds de réserve auprès de Bpifrance comptabilisé à la juste valeur par résultat

(4) Principal non consommable de la dotation en numéraire versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

6.4. Créances clients et créances diverses

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à recevoir	45,0	39,1
Dotations à recevoir de l'Etat	16 708,7	4 931,8
- Projets structurants pour la compétitivité	141,0	232,0
- Accompagnement de filières	48,3	98,3
- SIA (Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs)	0,0	50,0
- Piave (Projets industriels d'avenir)	0,0	150,3
- Piave 2 (Projets industriels d'avenir)	350,0	0,0
- PIA4 Aides guichet	439,0	140,0
- PIA4 Démonstration	630,0	780,0
- PIA4 Aides nationales	1 026,0	1 201,2
- PIA4 Soutien au déploiement	1 200,0	1 350,0
- PIA4 Maturation	465,0	525,0
- PIA4 Régionalisé	375,0	405,0
- PIA4 France 2030 Aides guichet	4,4	0,0
- PIA4 France 2030 Démonstration	2 290,0	0,0
- PIA4 France 2030 Aides nationales	690,0	0,0
- PIA4 France 2030 Soutien au déploiement	2 290,0	0,0
- PIA4 France 2030 Maturation	1 065,0	0,0
- PIA4 France 2030 Industrialisation et déploiement	5 105,0	0,0
- PIA4 France 2030 Multicap croissance 4	500,0	0,0
- PIA4 France 2030 Fonds national de venture industriel (FNVI)	90,0	0,0
Total des créances clients et créances diverses	16 753,7	4 970,9

6.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Compte bancaire	0,0	4,6
Compte courant Bpifrance	1,1	1,1
Compte courant Etat - Agence France Trésor	96,2	95,9
Compte courant Etat - Agence France Trésor Investissements d'Avenir	6 566,6	4 211,8
Compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation (*)	284,1	410,2
Compte de Dépôts de Fonds au Trésor	120,3	38,0
Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie	7 068,3	4 761,6

(*) Trésorerie consommable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

6.6. Dettes financières diverses

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès de l'Etat (*)	711,6	841,6
Dettes rattachées	0,5	0,6
Total des dettes financières diverses	712,1	842,2

(*) Remboursement à échéance de 130 M€ réalisé sur l'exercice 2022

6.7. Autres passifs financiers

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Ressources publiques PIA et France 2030	23 275,3	9 143,7
Autres ressources publiques d'intervention	65,3	65,3
Fonds Modernisation de la restauration	48,2	48,8
Dotation à payer Bpifrance	1,4	4,4
Dotation à payer Bpifrance Participations (*)	0,7	0,1
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et de l'Industrie	63,5	539,5
Autres charges à payer	0,0	0,0
Charges à payer Bpifrance	4,9	3,2
Total des autres passifs financiers	23 459,3	9 805,0

(*) Dans le cadre de l'activité d'accompagnement

6.8. Dettes fournisseurs et dettes diverses

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Produits constatés d'avance	8,6	13,5
Dettes fournisseurs	21,0	12,2
Dettes fiscales et sociales	0,1	0,0
Total des dettes fournisseurs et dettes diverses	29,7	25,7

6.9. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

(en M€)	31/12/2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 088,5	6 579,7	0,0	10 668,2
Autres actifs financiers	0,0	4 971,0	0,0	4 971,0
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	712,1	0,0	712,1

(en M€)	31/12/2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 552,1	4 131,0	0,0	7 683,1
Autres actifs financiers	0,0	5 307,2	0,0	5 307,2
PASSIFS				
Dettes financières auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières diverses	0,0	853,2	0,0	853,2

Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1. Impôts et taxes et charges externes

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Prestations des sociétés du groupe (1)	-1,5	-1,2
Charges externes	-0,1	-0,1
Fonds de réserve (2)	-3,8	-2,2
Autres charges (3)	-18,8	-11,9
Sous Total	-24,2	-15,4
Impôts et Taxes et versements assimilés	-0,5	0,6
Sous Total	-0,5	0,6
Total des impôts et taxes et charges externes	-24,7	-14,8

(1) Les prestations des sociétés du groupe sont composées de refacturations de personnel.

(2) Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie.

(3) Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'accompagnement.

7.2. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	
Groupe Bpifrance	737,2	901,9
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	737,2	901,9

7.3. Coût de l'endettement financier net

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Fonds replacés auprès de Bpifrance	1,7	7,1
- Prêts (en €)	1,7	7,1
Total des produits de trésorerie	1,7	7,1

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt Etat	-1,7	-7,1
Total coût de l'endettement financier brut	-1,7	-7,1

7.4. Autres produits et charges financiers

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes EDF	91,9	169,4
Dividendes TSA	140,8	96,0
Intérêts compte courant Etat - Agence France Trésor Innovation Capital	87,5	87,5
Intérêts compte courant Etat - Agence France Trésor	0,4	0,0
Produits financiers du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	4,2	0,0
Commissions de garantie des émissions Bpifrance	54,8	45,1
Fonds de réserve	3,8	2,2
Autres charges financières (*)	-195,4	-165,9
Total des autres produits et charges financiers	188,0	234,3

(*) Pertes et dépréciations sur créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie

Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques

8.1. Organisation générale de la gestion des risques

Le groupe est uniquement exposé aux risques individuels de l'EPIC Bpifrance, Bpifrance étant consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2022, les risques inhérents à l'activité de l'EPIC Bpifrance se limitent aux :

- risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières,
- risques de perte dus aux changements dans les prix et taux de marché.

8.2. Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

- **Exposition maximum au risque de crédit**

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 068,3	4 761,6
Autres actifs financiers	4 831,4	4 959,8
Engagements de garantie donnés et engagements par signature (*)	48 278,2	42 723,1
Total	60 177,9	52 444,5

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 48 278,2 M€, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance

- **Informations quantitatives sur le risque de crédit**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » qui s'élève à 7 068,3 M€ au 31 décembre 2022 est composé des comptes à vue ouverts auprès de l'Etat français (Agence France Trésor) pour 6 850,7 M€ ainsi que des comptes courants avec Bpifrance pour 1,1 M€ (hors créances rattachées).

Le poste « Autres actifs financiers » qui s'élève à 4 831,4 M€ au 31 décembre 2022 concerne le groupe Bpifrance pour 1 330,9 M€ (hors créances rattachées) et l'Etat français (Agence France Trésor) pour 3 500,0 M€.

8.3. Risques financiers

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan.

L'EPIC Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques : le risque structurel de taux d'intérêt et le risque actions.

8.3.1. Le risque structurel de taux d'intérêt

Les postes du bilan de l'EPIC Bpifrance exposés au risque de taux se limitent à la trésorerie et aux opérations de prêts/emprunts. Pour ces dernières, l'EPIC Bpifrance perçoit des financements et accorde à Bpifrance des emprunts miroir. Ainsi, ces opérations sont parfaitement adossées en taux et en liquidité ; la sensibilité au risque structurel de taux d'intérêt est nulle. En outre, dans la mesure où ces encours sont logés in fine dans le bilan de Bpifrance en qualité de dettes financières, les risques structurels attachés à ces encours sont intégrés dans le cadre du dispositif global de pilotage et de suivi des risques ALM de Bpifrance.

L'EPIC Bpifrance utilise deux indicateurs de suivi du risque structurel de taux :

- la mesure du risque de revenus, via la marge nette d'intérêt, qui vise à apprécier l'impact de différents scénarios de taux sur la marge nette d'intérêt de l'établissement, en appliquant des chocs de taux similaires sur tous les taux courts ; et
- la mesure du risque de valeur, via la valeur actuelle nette du portefeuille d'opérations (flux de capitaux et d'intérêts) à taux fixe fonds propres exclus, qui a pour objet de suivre l'évolution de la valeur actuelle nette en cas d'évolution des taux (EVE – Economic Value of Equity).

Du fait de la structure du bilan de l'EPIC Bpifrance, au 31 décembre 2022, la sensibilité de ces deux indicateurs à une hausse/baisse des taux de 200bps est quasi-nulle.

Echéancier des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les flux contractuels non actualisés (capital et intérêts).

Flux annuels (en M€)	31/12/2022						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des prêts à terme auprès de l'Etat	712,1	- 714,3	-	- 197,5	- 242,8	- 274,0	-
Remboursement des prêts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	712,1	- 714,3	-	- 197,5	- 242,8	- 274,0	-
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-

Flux annuels (en M€)	31/12/2021						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des prêts à terme auprès de l'Etat	842,1	- 1 048,7	-	- 0,5	- 131,5	- 849,2	- 67,4
Remboursement des prêts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des emprunts à terme auprès de l'Etat	842,1	- 1 048,7	-	- 0,5	- 131,5	- 849,2	- 67,4
Remboursement des emprunts à terme auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-

8.3.2. Le risque actions

L'EPIC Bpifrance est sujet au risque action du fait des participations apportées par l'Etat dans le cadre de la constitution du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (F2I).

Au 31 décembre 2022, la sensibilité de l'actif net réévalué du F2I à une baisse de 30% de l'indice de référence (CAC40) est de 19,1%.

Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

9.1. Hypothèses et jugements importants

En janvier 2018, l'Etat a transféré 13% du capital et 8% des droits de vote d'EDF, pour une valeur de 4,312 Md€, ainsi que - via la holding TSA - 26% du capital et 36% des droits de vote de Thalès. Cette opération ne modifiant pas la compétence exclusive de l'Agence des Participations de l'Etat pour exercer les missions de l'Etat actionnaire auprès d'EDF et de Thalès, ces titres sont comptabilisés en « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres ».

Au 31 décembre 2022, l'EPIC Bpifrance détient 9% du capital et 10% des droits de vote d'EDF, ainsi que 26% du capital et 35% des droits de vote de Thalès.

9.2. Intérêts détenus dans des filiales

L'EPIC Bpifrance ne détient aucun intérêt minoritaire.

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3. Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées

- *Intérêts dans des partenariats*

L'EPIC Bpifrance, par son rôle de holding détenant la participation de l'Etat français dans Bpifrance, détient des intérêts dans une coentreprise considérée comme individuellement significative. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans les entités mises en équivalence – comptes consolidés du groupe Bpifrance

(en M€)	Groupe Bpifrance
Etablissement principal	France
Pourcentage des droits de vote	49,32%
Méthode de consolidation	Equivalence

ACTIF (en M€)	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF (en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales	9 575,7	8 600,4	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 986,4	6 312,2	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,3	0,0
Instruments dérivés de couverture	58,1	11,0	Instruments dérivés de couverture	10,9	36,5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	15 227,5	18 479,8	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	20 672,2	21 414,3
Titres au coût amorti	9 616,2	8 053,1	Dettes envers la clientèle	2 389,6	2 443,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 257,6	1 715,9	Dettes représentées par un titre	39 749,0	36 402,5
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	47 887,9	45 932,8	Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 027,3	264,5
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 095,5	6 154,6	Passifs d'impôts courants et différés	32,6	168,8
Aides au financement de l'innovation	971,1	964,3	Comptes de régularisation et passifs divers	3 910,8	2 844,1
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 249,2	124,0	Dettes locatives	129,2	140,5
Actifs d'impôts courants et différés	372,7	318,2	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Comptes de régularisation et actifs divers	1 383,1	762,2	Provisions	123,5	137,7
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	2 311,6	1 931,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3 895,7	2 929,4	Fonds de garantie publics	6 794,9	6 690,8
Immeubles de placement	0,0	0,0	Dettes subordonnées	7,2	7,2
Immobilisations corporelles	247,1	262,7	Capitaux propres	27 502,7	28 366,6
Immobilisations incorporelles	281,7	225,4	Capitaux propres part du Groupe	27 430,5	28 340,5
Ecarts d'acquisition	2,1	2,1	- Capital et réserves liées	21 122,4	21 122,4
			- Réserves consolidées	4 351,7	3 235,2
			- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	453,2	2 154,3
			- Résultat	1 503,2	1 828,6
			Intérêts minoritaires	72,2	26,1
			- Réserves	72,3	26,0
			- Résultat	-0,1	0,1
TOTAL DE L'ACTIF	101 609,2	100 848,1	TOTAL DU PASSIF	101 609,2	100 848,1

RESULTAT (en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	1 825,6	1 827,4
Intérêts et charges assimilées	-938,5	-944,6
Commissions (produits)	107,8	85,0
Commissions (charges)	-1,8	-3,1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	404,6	1 269,2
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	569,4	544,2
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Produits des autres activités	291,2	259,3
Charges des autres activités	-127,1	-121,3
PRODUIT NET BANCAIRE	2 131,2	2 916,1
Charges générales d'exploitation	-811,5	-786,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-88,7	-82,8
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 231,0	2 046,4
Coût du risque	-163,2	-74,6
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 067,8	1 971,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	495,4	225,2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-0,7	-170,0
Variations de valeur des écarts d'acquisition	3,8	-13,1
RESULTAT AVANT IMPOT	1 566,3	2 013,9
Impôts sur les bénéfices	-63,2	-185,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	1 503,1	1 828,7
Intérêts minoritaires	-0,1	0,1
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	1 503,2	1 828,6
Résultat par action (en euros)	2,22	2,70
Résultat dilué par action (en euros)	2,22	2,70

Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres part du groupe	4 351,7	3 235,2
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt	2 146,3	1 595,6
Ecart d'évaluation/d'acquisition	103,9	108,0
Retraitements de consolidation	0,0	0,0
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	2 250,2	1 703,6

9.4. Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le groupe ne détient d'intérêts dans aucune entité structurée.

Note 10 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

Note 11 - Information sectorielle

Les contributions au sein du groupe EPIC Bpifrance sont les suivantes :

(en M€)

31/12/2022	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-24,7	0,0	-24,7
Résultat financier	188,0	0,0	188,0
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	737,2	737,2

(en M€)

31/12/2021	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Résultat opérationnel	-14,8	0,0	-14,8
Résultat financier	234,3	0,0	234,3
Quote-part du résultat net des MEE	0,0	901,9	901,9

(en M€)

31/12/2022	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 068,3	0,0	7 068,3
Autres actifs financiers	4 971,0	0,0	4 971,0
Participations dans les entreprises MEE	0,0	13 632,6	13 632,6

(en M€)

31/12/2021	EPIC Bpifrance	Groupe Bpifrance	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 761,6	0,0	4 761,6
Autres actifs financiers	5 296,1	0,0	5 296,1
Participations dans les entreprises MEE	0,0	14 085,5	14 085,5

Note 12 - Engagements de financement et de garantie

(en M€)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	48 278,2	42 723,1
Engagements de financement de crédits	0,0	0,0
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements de garantie (*)	48 278,2	42 723,1
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	48 278,2	42 723,1
<i>en faveur de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Engagements de financement de crédits reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,0	0,0

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 48 278,2 M€, sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance

Autres engagements : un engagement de 50 M€ a été donné dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'Accompagnement. 7,7 M€ ont été engagés sur l'exercice 2020, 9,8 M€ sur l'exercice 2021 et 15,6 M€ sur l'exercice 2022, portant la consommation totale à 33,1 M€ au 31 décembre 2022.

Note 13 - Autres informations

13.1. Parties liées

Les parties liées au groupe EPIC Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, à savoir Bpifrance. Les opérations avec Bpifrance sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les opérations avec Bpifrance sont présentées au sein des notes 6, 7 et 11.

(en M€)

Postes du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Actif	1 377,3	1 499,9
Autres actifs financiers	1 331,3	1 459,7
Créances clients et créances diverses	44,9	39,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1	1,1
Passif	29,9	23,6
Dettes fournisseurs et dettes diverses	29,9	23,6
Postes du compte de résultat	31/12/2021	31/12/2021
Charges financières	0,0	0,0
Produits financiers	56,5	52,2
Engagements	31/12/2021	31/12/2021
Engagements donnés	0,0	0,0
Engagements reçus	0,0	0,0
Autres engagement donnés	9,8	25,5

13.2. Honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé (montants HT, hors réseau)

(en milliers d'euros)	KPMG Audit		Mazars	
	2022	2021	2022	2021
Certification des comptes	39	39	39	39
Autres services	-	-	-	-
Total	39	39	39	39

13.3. Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par le groupe pour le compte de l'Etat ne figurent pas au bilan consolidé de l'établissement public.

31/12/2022							
	Actif			Passif			Hors bilan
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en M€)							
Activité des SATT (1)	441,6	0,0	441,6	0,0	441,6	441,6	0,0
French Tech Souveraineté (2)	640,2	0,0	640,2	0,0	640,2	640,2	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels	371,7	0,0	371,7	0,0	371,7	371,7	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	14,6	0,0	14,6	0,0	14,6	14,6	0,0
Fonds PSIM	101,5	0,0	101,5	0,0	101,5	101,5	0,0
Fonds National d'Amorçage	119,2	0,0	119,2	0,0	119,2	119,2	0,0
Fonds Multicap Croissance	274,0	0,0	274,0	0,0	274,0	274,0	0,0
Fonds French Tech Seed	188,1	0,0	188,1	0,0	188,1	188,1	0,0
Fonds French Tech Accélération	5,4	0,0	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0
Fonds Ecotechnologies 2	22,1	0,0	22,1	0,0	22,1	22,1	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	30,4	0,0	30,4	0,0	30,4	30,4	0,0
Fonds Multicap Croissance 4	4,5	0,0	4,5	0,0	4,5	4,5	0,0
Total	2 213,3	0,0	2 213,3	0,0	2 213,3	2 213,3	0,0

(1) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)

(2) Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir

31/12/2021							
	Actif			Passif			Hors bilan
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en M€)							
Activité des SATT (1)	466,1	0,0	466,1	0,0	466,1	466,1	0,0
French Tech Souveraineté (2)	350,0	0,0	350,0	0,0	350,0	350,0	0,0
Fonds Sociétés de Projets Industriels	319,7	0,0	319,7	0,0	319,7	319,7	0,0
Fonds Ambition Amorçage Angels	33,2	0,0	33,2	0,0	33,2	33,2	0,0
Fonds PSIM	80,9	0,0	80,9	0,0	80,9	80,9	0,0
Fonds National d'Amorçage	55,4	0,0	55,4	0,0	55,4	55,4	0,0
Fonds Multicap Croissance	160,7	0,0	160,7	0,0	160,7	160,7	0,0
Fonds French Tech Seed	152,9	0,0	152,9	0,0	152,9	152,9	0,0
Fonds French Tech Accélération	1,3	0,0	1,3	0,0	1,3	1,3	0,0
Total	1 620,2	0,0	1 620,2	0,0	1 620,2	1 620,2	0,0

(1) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT)

(2) Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir

5. COMPTES INDIVIDUELS

EPIC Bpifrance
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2022

- Bilan publiable
- Compte de résultat publiable

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

	Notes	Brut	Amortis- sements Dépréciations	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net
A C T I F (en milliers d'euros)					
Actif Immobilisé		27 734 312	72 975	27 661 337	26 500 381
Immobilisations financières		27 734 312	72 975	27 661 337	26 500 381
- Participations	3	14 003 574	0	14 003 574	12 440 012
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4	8 686 781	0	8 686 781	8 764 246
- Prêts	5	712 061	0	712 061	842 148
- Autres immobilisations financières	6	4 331 896	72 975	4 258 921	4 453 975
Actif circulant		23 839 136	0	23 839 136	9 737 936
- Autres créances	7	16 770 850	0	16 770 850	4 976 272
- Disponibilités	8	7 068 286	0	7 068 286	4 761 664
Total de l'actif		51 573 448	72 975	51 500 473	36 238 317

BILAN PUBLIABLE EPIC Bpifrance

P A S S I F (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres	9	23 726 989	23 556 552
- Capital		22 136 906	22 136 906
- Report à nouveau		1 202 646	995 401
- Résultat de l'exercice		387 437	424 245
Dettes financières		712 061	842 148
- Emprunts et dettes financières	10	712 061	842 148
Dettes d'exploitation		24 611 903	10 621 352
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	20 986	12 178
- Dettes fiscales et sociales	12	103	79
- Autres dettes	13	24 590 814	10 609 095
Dettes diverses		2 440 900	1 204 750
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	2 440 900	1 204 750
Produits constatés d'avance	15	8 620	13 515
Total du passif		51 500 473	36 238 317

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE EPIC Bpifrance

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation	16	-24 727	-14 785
- Autres achats et charges externes		-5 428	-3 553
- Impôts et Taxes et versements assimilés		-531	597
- Autres charges		-18 768	-11 829
RESULTAT D'EXPLOITATION		-24 727	-14 785
Produits financiers		662 666	618 045
- Dividendes	17	510 318	476 096
- Autres Intérêts et produits assimilés	18	152 348	141 949
Charges financières		-197 075	-173 058
- Autres Intérêts et charges assimilées	19	-197 075	-173 058
RESULTAT FINANCIER		465 591	444 987
Produits Exceptionnels	20	116 974	0
- Produits de cessions d'éléments d'actifs		116 974	0
Charges Exceptionnelles	21	-169 402	0
- Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		-169 402	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-52 428	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		388 436	430 202
- Impôts sur les bénéfices	22	-999	-5 957
RESULTAT DE L'EXERCICE		387 437	424 245

Annexe comptable

NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	55
NOTE 2 - REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION	55
NOTE 3 - PARTICIPATIONS	56
NOTE 4 - TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	58
NOTE 5 - PRETS	58
NOTE 6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	59
NOTE 7 - AUTRES CREANCES	60
NOTE 8 - DISPONIBILITES	61
NOTE 9 - CAPITAUX PROPRES	61
NOTE 10 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	62
NOTE 11 - DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	62
NOTE 12 - DETTES FISCALES ET SOCIALES	62
NOTE 13 - AUTRES DETTES	63
NOTE 14 - DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	64
NOTE 15 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	64
NOTE 16 - CHARGES D'EXPLOITATION	65
NOTE 17 - DIVIDENDES	65
NOTE 18 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	66
NOTE 19 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	66
NOTE 20 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	67
NOTE 21 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	67
NOTE 22 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	68
NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	69
NOTE 24 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	69
NOTE 25 - ELEMENTS CONCERNANT LES PARTIES LIEES	70
NOTE 26 - ACTIVITES POUR COMPTE DE TIERS	70

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Invasion de l'Ukraine :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a entraîné une instabilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi que la mise en œuvre sans précédent de nouvelles réglementations de sanctions économiques par la communauté internationale.

Du fait de sa vocation à financer principalement les entreprises françaises, l'EPIC Bpifrance n'a pas d'exposition directe sur la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie.

Plan France 2030 :

Le plan d'investissement France 2030 présenté le 12 octobre 2021 par le président de la République traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de l'économie française par l'innovation technologique et positionner la France en leader du monde de demain. Doté de 54 Md€, dont 20 Md€ issus du Programme d'Investissements d'avenir (PIA) 4 dont il poursuit les engagements, il est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de la recherche, la Caisse des Dépôts et Bpifrance.

Opérateur central des financements du PIA, Bpifrance participe désormais à la mise en œuvre du plan France 2030.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

En vertu de l'arrêté du 7 février 2023, la reprise par l'État de la dotation en numéraire d'un montant de 3,5 Md€ versée à l'EPIC Bpifrance dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et de l'Industrie a été réalisée le 15 février 2023.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de l'EPIC Bpifrance sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste « Immobilisations Financières », les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) recensent quant à eux les titres destinés à l'activité de portefeuille qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ces titres sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net, des perspectives d'activité, ainsi que de la valeur de marché en ce qui concerne les TIAP.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

- **Note 3 – Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Souscriptions	Remboursements	31/12/2022
Participation Bpifrance	10 431 146			10 431 146
Participation Fonds Sociétés de Projets Industriels	504 580			504 580
Participation Fonds Ambition Amorçage Angels	44 734		22 672	22 062
Participation Fonds PSIM	231 097			231 097
Participation Fonds National d'Amorçage	349 749	150 000		499 749
Participation Fonds Multicap Croissance	595 771			595 771
Participation Fonds French Tech Seed	232 935		29 292	203 643
Participation Fonds French Tech Accélération	50 000	49 999		99 999
Participation Fonds Ecotechnologies 2	0	150 000		150 000
Participation Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	0	665 527		665 527
Participation Fonds Multicap croissance 4	0	600 000		600 000
Total	12 440 012	1 615 526	51 964	14 003 574

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2022

	Informations financières										
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA hors taxes ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations représentant au moins 1% du capital de la société											
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)											
2. Participations (10% à 50% du capital détenu)											
Bpifrance	siren 320 252 489 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort	5 440 000	16 940 815	0,0%	10 431 146	10 431 146	711 570	48 278 236	1 284 086	554 770	277 580
B - Renseignements globaux concernant les filiales et les participations représentant moins de 1% du capital de la société											
1. Filiales non reprises au paragraphe A											
a. Filiales françaises (ensemble)											
b. Filiales étrangères (ensemble)											
2. Participations non reprises dans le paragraphe A											
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)											
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)											

- Note 4 - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

Les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille représentent la dotation en titres non consommable versée par l'État dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille EDF (*)	3 697 714	3 775 179
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille TSA	4 989 067	4 989 067
Montant net	8 686 781	8 764 246

(*) Rachat par l'État le 16 mars 2022 des actions reçues par l'EPIC Bpifrance au titre du dividende 2020, pour une valeur nette comptable de 169 M€.

Versement en titres du dividende 2021 le 14 juin 2022, pour un montant de 92 M€.

- Note 5 - Prêts**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts en euros (*)	711 570	841 570
Créances rattachées	491	578
Total	712 061	842 148

(*) Prêts consentis à Bpifrance, un remboursement à échéance de 30 M€ le 21 septembre 2022 et un de 100 M€ le 16 novembre 2022.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2022 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêts (hors créances rattachées)	439 000	272 570
	711 570	

• **Note 6 - Autres immobilisations financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotation PPMTR (1)	45 951	46 733
Fonds de réserve (2)	619 304	617 558
Créances Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	93 666	289 684
Compte courant État Agence France Trésor Innovation Capital (3)	3 500 000	3 500 000
Total	4 258 921	4 453 975

(1) Prêts participatifs pour la modernisation et la transmission de la restauration.

(2) Fonds de réserve auprès de Bpifrance.

(3) Principal non consommable de la dotation en numéraire versée par l'État dans le cadre du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Ventilation des autres immobilisations financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2022 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres immobilisations financières (hors créances rattachés)	0	4 258 921
	4 258 921	

• **Note 7 - Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à recevoir	44 904	39 056
Créances fiscales	17 095	5 400
Intérêts à recevoir compte courant l'État - Agence France Trésor	130	0
Dotations à recevoir de l'État	16 708 721	4 931 816
- Projets structurants pour la compétitivité	141 000	232 000
- Accompagnement de filières	48 300	98 300
- SIA (Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs)	0	50 000
- Piave (Projets industriels d'avenir)	0	150 273
- Piave 2 (Projets industriels d'avenir)	350 000	0
- PIA4 Aides guichet	439 000	140 000
- PIA4 Démonstration	630 000	780 000
- PIA4 Aides nationales	1 026 021	1 201 243
- PIA4 Soutien au déploiement	1 200 000	1 350 000
- PIA4 Maturation	465 000	525 000
- PIA4 Régionalisé	375 000	405 000
- PIA4 France 2030 Aides guichet	4 400	0
- PIA4 France 2030 Démonstration	2 290 000	0
- PIA4 France 2030 Aides nationales	690 000	0
- PIA4 France 2030 Soutien au déploiement	2 290 000	0
- PIA4 France 2030 Maturation	1 065 000	0
- PIA4 France 2030 Industrialisation et déploiement	5 105 000	0
- PIA4 France 2030 Multicap croissance 4	500 000	0
- PIA4 France 2030 Fonds national de venture industriel (FNVI)	90 000	0
Total	16 770 850	4 976 272

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2022 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	16 770 850	0
	16 770 850	

- Note 8 - Disponibilités**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Compte bancaire	0	4 638
Compte courant Bpifrance	1 081	1 081
Compte de Dépôts de Fonds au Trésor	120 305	38 000
Compte courant État - Agence France Trésor	96 245	95 892
Compte courant État - Agence France Trésor Investissement d'avenir	6 566 572	4 211 819
Compte courant État - Agence France Trésor Innovation (*)	284 083	410 234
Total	7 068 286	4 761 664

(*) Trésorerie consommable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

- Note 9 - Capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Résultat 2022	31/12/2022
Capital	22 136 906				22 136 906
Report à nouveau	995 401	424 245	-217 000 (*)		1 202 646
Résultat de l'exercice	424 245	-424 245		387 437	387 437
Total	23 556 552	0	-217 000	387 437	23 726 989

(*) Distribution d'un dividende de 217 M€ à l'Agence des participations de l'État, en vertu de l'arrêté du 21 juin 2022.

En application de l'article 79 de la Loi de finances rectificative n°2001-1276 du 28 décembre 2001 (modifié par l'art.88 de la Loi de finances rectificative pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003), un dividende peut être perçu par l'État. Le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice, au sens de l'article L.232-11 du code de commerce. Il peut être prélevé sur les réserves disponibles. Les dotations en capital reçues par les établissements publics ne donnent pas lieu à rémunération. Après examen de la situation financière de l'établissement public et constatation de l'existence de sommes distribuables, sur le rapport du conseil d'administration, le ministre chargé de l'économie et le ministre chargé du budget déterminent par arrêté le montant du dividende versé à l'État.

- Note 10 - Emprunts et dettes financières**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès de l'État (*)	711 570	841 570
Dettes rattachées	491	578
Total	712 061	842 148

(*) Remboursements à échéance de 130 M€ réalisés sur l'exercice 2022.

Ventilation des emprunts et dettes financières selon la durée restant à courir au 31 décembre 2022 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Emprunts auprès de l'État (hors dettes rattachées)	439 000	272 570	0
	711 570		

- Note 11 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 12 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 13 - Autres dettes**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ressources publiques PIA et France 2030	24 406 822	9 947 752
Autres ressources publiques d'intervention	65 356	65 356
Fonds Modernisation de la restauration	48 159	48 806
Dotation à payer Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	63 524	539 475
Dotation à payer Bpifrance Participations (1)	657	128
Dotation à payer Bpifrance	1 350	4 377
Charges à payer Bpifrance	4 946	3 200
Charges à payer	0	1
Total	24 590 814	10 609 095

(1) Dans le cadre de l'activité d'accompagnement.

Ventilation des autres dettes selon la durée restant à courir au 31 décembre 2022 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Autres dettes	24 590 814	0	0
	24 590 814		

- Note 14 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres restant à libérer Fonds Sociétés de Projets Industriels	132 863	184 930
Titres restant à libérer Fonds Ambition Amorçage Angels	7 500	11 500
Titres restant à libérer Fonds PSIM	129 582	150 175
Titres restant à libérer Fonds Fonds National d'Amorçage	380 559	294 314
Titres restant à libérer Fonds Multicap Croissance	321 738	435 081
Titres restant à libérer Fonds French Tech Seed	15 500	80 000
Titres restant à libérer Fonds French Tech Accélération	94 549	48 750
Titres restant à libérer Fonds Ecotechnologies 2	127 950	0
Titres restant à libérer Fonds Sociétés de Projets Industriels 2	635 159	0
Titres restant à libérer Multicap Croissance 4	595 500	0
Total	2 440 900	1 204 750

Ventilation des dettes sur immobilisations et comptes rattachés selon la durée restant à courir au 31 décembre 2022 :

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 440 900	0	0
	2 440 900		

- Note 15 - Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Commissions de garantie des émissions Bpifrance à étaler	8 620	13 515
Total	8 620	13 515

- Note 16 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Prestations des sociétés du Groupe (1)	-1 465	-1 202
Charges externes	-117	-106
Fonds de réserve (2)	-3 846	-2 245
Impôts, taxes et versements assimilés	-531	597
Autres charges (3)	-18 768	-11 829
Total	-24 727	-14 785

(1) Les prestations des sociétés du Groupe sont composées de refacturations de personnel.

(2) Ce montant correspond à des réaffectations du fonds de réserve aux fonds de garantie.

(3) Charges relatives aux programmes d'actions de l'activité d'accompagnement.

- Note 17 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes Bpifrance	277 580	210 694
Dividendes EDF	91 938	169 402
Dividendes TSA	140 800	96 000
Total	510 318	476 096

- Note 18 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts prêts en euros Bpifrance	1 714	7 124
Intérêts prêts en devises Bpifrance	0	2
Commissions de garantie des émissions Bpifrance	54 762	45 082
Fonds de réserve	3 846	2 244
Intérêts compte courant État - Agence France Trésor Innovation Capital	87 500	87 497
Intérêts compte courant État - Agence France Trésor	347	0
Produits financiers du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie	4 179	0
Total	152 348	141 949

- Note 19 - Intérêts et charges assimilées**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts emprunt État	-1 714	-7 124
Intérêts emprunt Banque Européenne d'Investissement	0	-2
Intérêts compte bancaire	0	-8
Autres charges financières (*)	-195 361	-165 924
Total	-197 075	-173 058

(*) Pertes et dépréciations sur créances relatives au Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

- Note 20 - Produits exceptionnels**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF	116 974	0
Total	116 974	0

- Note 21 - Charges exceptionnelles**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur comptable des immobilisations financières cédées EDF	-169 402	0
Total	-169 402	0

- **Note 22 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible.

Le résultat fiscal s'élève à -6,9 M€, le résultat comptable du secteur exonéré FII est de 76,3 M€ et celui du secteur taxable de 312,1 M€.

Secteur non taxable du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Charges externes	-309	-309
<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-309</i>	<i>-309</i>
Dividendes	232 738	265 402
Intérêts compte courant État - Agence France Trésor Innovation Capital	87 500	87 497
Autres produits financiers	4 179	0
Autres charges financières	-195 361	-165 924
<i>Résultat financier</i>	<i>129 056</i>	<i>186 975</i>
Produits de cessions d'immobilisations financières EDF	116 974	0
Valeur comptable des immobilisations financières cédées EDF	-169 402	0
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>-52 428</i>	<i>0</i>
<i>Résultat courant avant impôts</i>	<i>76 319</i>	<i>186 666</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>76 319</i>	<i>186 666</i>

- Note 23 - Engagements hors bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	48 278 236	42 723 084
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (*)	48 278 236	42 723 084
. Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(*) Les engagements de garantie donnés, soit 48 278,2 M€ sont représentatifs de la garantie octroyée par l'EPIC Bpifrance aux investisseurs des programmes d'émissions de Bpifrance.

Autres engagements : cf. note 25.

- Note 24 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.

- Note 25 - Eléments concernant les parties liées**

Un engagement de 50 M€ a été donné dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'accompagnement. 7,7 M€ ont été engagés sur l'exercice 2020, 9,8 M€ sur l'exercice 2021 et 15,6 M€ sur l'exercice 2022, portant la consommation totale à 33,1 M€ au 31 décembre 2022.

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

- Note 26 - Activités pour compte de tiers**

Les opérations gérées par l'EPIC Bpifrance pour le compte de l'État ne figurent pas au bilan de l'établissement public.

(en milliers d'euros)	31/12/2022					
	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT (1)	441 564		441 564		441 564	441 564
French Tech Souveraineté (2)	640 239		640 239		640 239	640 239
Total	1 081 803	0	1 081 803	0	1 081 803	1 081 803

(1) Participation au capital des Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT).

(2) Participation au capital des entreprises développant des technologies d'avenir.

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Actif			Passif		
	Titres et créances	Compte du mandant	Total	Dettes	Compte du mandant	Total
Activité des SATT	466 086		466 086		466 086	466 086
French Tech Souveraineté	349 961		349 961		349 961	349 961
Total	816 047	0	816 047	0	816 047	816 047

6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

6.1. Rapport sur les comptes consolidés

mazars

Tour Exaltis
61 rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie
France

KPMG

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

EPIC Bpifrance

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

EPIC Bpifrance

Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort

Capital social : € 22 136 905 793,57

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 4 « Périmètre de consolidation », votre établissement comptabilise les titres Bpifrance selon la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans les notes 3.3 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 3.4 « Règles de consolidation », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 6.2 « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et 7.2 « Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme indiqué dans la note 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres », votre établissement comptabilise une dotation en titres non consommable versée par l'Etat dans le cadre de la mise en place du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie dans la catégorie « Actions et autres titres à revenu variable ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, présentés dans la note 5.2 « Comptabilisation des actifs et passifs financiers », nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note 6.1 « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres » de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives à votre établissement, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 23 mars 2023



Signature
numérique de
Matthew BROWN
Date : 2023.03.23
14:57:22 +01'00'

Matthew BROWN

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 23 mars 2023



Ulrich SARFATI

6.2. Rapport sur les comptes individuels



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

EPIC Bpifrance

27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

EPIC Bpifrance

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €. 22 136 905 793,57

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPIC Bpifrance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation de l'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières tels que précisé dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



EPIC Bpifrance
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
23 mars 2023

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 mars 2023

KPMG S.A.

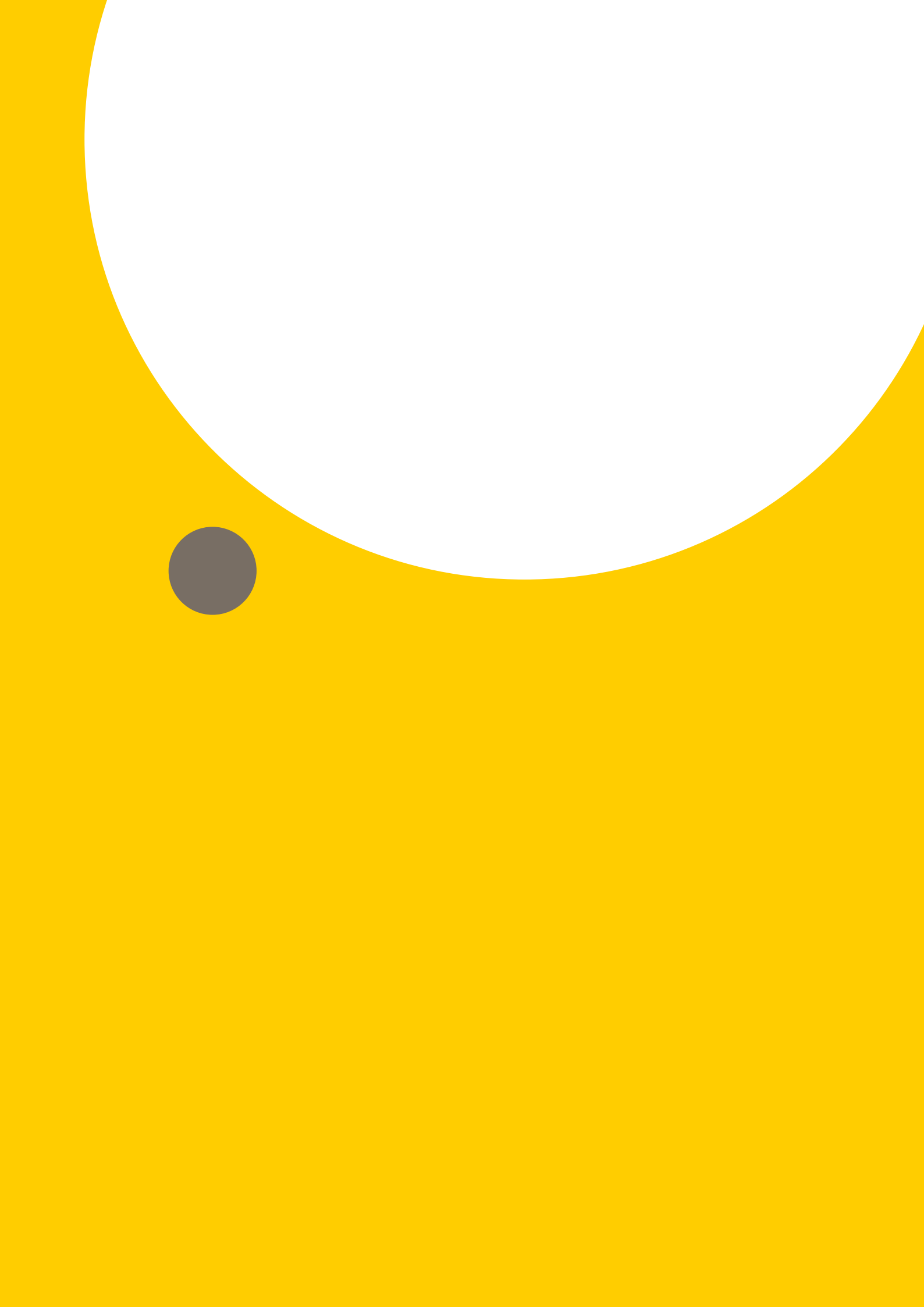
Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 23 mars 2023

Mazars

Signature
numérique de
Matthew BROWN
Date : 2023.03.23
14:56:29 +01'00'

Matthew Brown
Associé





Bpifrance
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
483 790 069 RCS Créteil

Siège :
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr